

**VOTRE JOURNAL
DE QUARTIER**

La Page, journal de quartier dans le 14^e, est publié par l'association de bénévoles L'Equip'Page. Elle est ouverte à tous et toutes : vous pouvez vous joindre à nous, en envoyant vos articles ou vos informations (BP53, 75014 Paris Cedex) ou en téléphonant au 45.41.75.50. (répondeur).

La Page

Du Mont Parnasse au Mont Rouge N° 14 - 8F

Alésia, Daguerre, Raspail

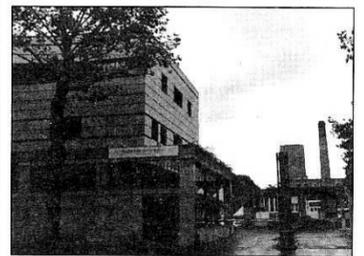
RENOVER, DISSENT-ILS

Une fois de plus, ce sont des problèmes liés à l'urbanisme qui font la "une" de La Page. Des sans abris hébergés à Plaisance, la destruction du Centre américain, le marché couvert de la rue Daguerre menacé, la construction d'un parking avenue du Maine... La liste n'est malheureusement pas close (lire pages 2 et 3). Sur toutes ces questions, nous organisons une réunion publique. Pour, ensemble, aller plus loin (lire ci-dessous)...



JARDIN MICHEL-SERVET : LES POUR ET LES CONTRE

Dans le n°13, nous proposons de fusionner l'ensemble des squares situés devant la mairie. Ce projet a suscité des réactions, dont celle du maire du 14^e (lire page 4).



SAINT VINCENT DE PAUL ET LE SERVICE PUBLIC

La santé coûte cher, on nous le dit assez. Reportage sur un hôpital qui fut, il y a très longtemps, une œuvre de charité (lire page 6).

DESTRUCTIONS, EXPULSIONS, SPECULATION

Rendez-vous le 27 novembre

Vendredi 27 novembre à 20 heures, 85 rue d'Alésia, La Page vous convie à une réunion pour que nous puissions discuter ensemble de l'avenir de notre quartier. Ce sera l'occasion pour les associations de confronter leurs expériences, pour chacun de nous de découvrir ce qui se passe chez le voisin, de réfléchir aux moyens de résister, de replacer le phénomène de la spéculation dans son contexte parisien...

LE CHANGEMENT n'est pas la destruction ; nous ne devons pas considérer la dénaturation de notre quartier comme une fatalité ! Lecteurs de *La Page*, habitants du 14^e, vous êtes sensibles aux conséquences de la spéculation immobilière sur l'identité de Paris et, plus encore, de notre quartier. Les nombreux cas dont

nous vous parlons sont l'expression d'un même phénomène, d'une même politique d'urbanisation agressive et antidémocratique.

Nous voulons réagir car nous croyons possible d'apporter des solutions, d'organiser la défense du 14^e. Un certain nombre de combats sont déjà perdus (Centre américain...) mais d'autres, grâce à l'action de quelques individus ou associations, peuvent encore être gagnés (marché couvert de la rue Daguerre, site La Rouchefoucauld...) ou demandent une mobilisation rapide (ZAC Didot...). Pour qu'on ne continue pas à détruire ici ou là, pour que Plaisance et Pernety ne soient pas « purifiés » de leurs habitants les plus modestes et de leur réseau d'artisans et de petites entreprises, pour que nous ne soyons pas condamnés un jour ou l'autre à l'exil en banlieue, une rapide prise de conscience générale est nécessaire.

Devant la puissance de la Mairie de Paris, des pouvoirs publics ou des spéculateurs immobi-

liers, nous avons trop souvent tendance à baisser les bras. Pourtant, ailleurs, la mobilisation de quelques citoyens a souvent permis de gagner des batailles. Pourquoi pas dans le 14^e ?

La Page a eu l'idée d'organiser une réunion dont la principale fonction est d'apporter des informations sur les litiges en cours et sur les moyens de se défendre. Des associations du 14^e (Centre américain, La Rouchefoucauld, rue Daguerre), des collectifs d'associations (SOS Paris, la Claq, la CNL), des spécialistes (avocats, urbanistes) interviendront dans ce cadre.

Si, en plus, nous offrons l'occasion aux associations comme aux particuliers, victimes ou non, de se retrouver pour confronter leurs expériences et réfléchir ensemble aux moyens de peser sur le cours des choses, nous serons peut-être parvenus à créer un petit événement. Si cette première expérience réussit, *La Page* compte bien ne pas en rester là et continuer à jouer son rôle dans la Cité.

La Page

DES VOIX DERRIERE LES BARREAUX

La Page a violé le sanctuaire : elle a franchi les hauts murs de la maison d'arrêt de la Santé. Paroles de reclus (lire page 8).

RENCONTRER LA PAGE

Vendredi 6 novembre, à partir de 20 h 30, vous pouvez venir rencontrer les membres de l'équipe qui réalise le journal, pour bavarder et prendre un verre.

C'est au restaurant Le Citoyen, 22 rue Daguerre, au sous sol.

MARCHE COUVERT DAGUERRE: S'IL N'EN RESTE QU'UN

Il ne reste plus qu'un seul commerçant dans le marché couvert. Pourtant aucun n'a été viré. Tous ont accepté les indemnités proposées par monsieur Lofermo, le propriétaire. Celui-ci a déclaré à l'association des Amis de la rue Daguerre n'avoir à ce jour aucun projet précis.

Ce qui est sûr, c'est qu'aucun permis de construire ni de démolir n'a été déposé. Il s'est engagé à recevoir l'association avant tout projet. Il a le droit de construire six étages et la mairie l'autorise à construire sans parking car la rue est piétonne.

Alors, une fois le dernier commerçant parti, après avoir supporté un marché muré pendant quelques mois, tout est possible.

Pourtant, il est envisageable de conserver la façade, de faire une maison des artistes ou d'avoir d'autres idées...

LA ROCHEFOUCAULD: LA MENACE D'EMEURE

Dans le n° 13 de *La Page* nous vous rendions compte des derniers développements. Pour l'instant la Commission supérieure des sites et des abords, qui doit statuer sur ce projet, n'a pas encore siégé.

Le maire est toujours défavorable au projet et, dans le cadre d'échanges fonciers qui doivent avoir lieu entre l'Assistance publique et la ville de Paris, propose que l'AP renonce à son projet sur le site de La Rochefoucauld pour envisager la construction de logements pour les infirmières sur un des nombreux terrains qu'elle va acquérir, en particulier dans le 14^e. Pourtant, il semble que l'AP persiste et maintienne son projet là.

DENFERT: LA « VALORISATION » SUR LES RAILS

Que faisaient, au printemps dernier, les géomètres et autres architectes autour de la gare RER de Denfert? De source sûre, un projet de construction de bureaux est à l'étude sur le triangle avenue René-Coty, rue de la Tombe-Issoire, boulevard Saint-Jacques. Vaste projet pour lequel l'existence de la gare actuelle — une des plus anciennes de Paris — posait problème... La RATP, propriétaire des terrains, voulaient les « valoriser ». Les ventes de bureaux stagnent à Paris, le projet semble aujourd'hui au point mort.

On peut faire une suggestion aux décideurs. Il y a un domaine où les besoins sont encore importants: le logement social. Mais c'est certainement une autre histoire...

BLACK OUT PASSAGE DE GERGOVIE

Un foyer d'immigrés, situé 12 passage de Gergovie, vient de se voir privé de gaz et d'électricité. Cette mesure de représailles du propriétaire (l'Alpi) vise à se débarrasser des 300 résidents qui y vivent, sous le prétexte qu'ils refusent l'augmentation illégale de loyer (120%) qui leur a été imposée.

Un procès devant le tribunal administratif est en cours... Leur avocat continue à se battre depuis 1986. En attendant de faire la lumière...

« MECENAT »

Le Centre américain recouvre

Le 21 avril, à l'annexe de la mairie du 14^e, se tenait une réunion d'information sur le projet de démolition de l'ex American Center du 261 boulevard Raspail, devenu propriété de la compagnie d'assurances GAN et son remplacement par un building devant abriter les bureaux de la bijouterie Cartier qui occuperaient les trois quarts de l'immeuble. Le rez-de-chaussée étant dévolu aux cimaises de la fondation du même nom.

ANNONCÉE sous le sigle mystérieux de Cica (Commission d'information et de consultation des associations... à moins que ce ne soit « Consultation informative de Cartier », ou « sur le Centre américain ») Cette assemblée groupait, sous la houlette du maire, M. Assouad: un député RPR, M. Toubon, deux architectes, l'un conseil de la Ville de Paris, et, le concepteur du projet, M. Nouvel. A ces derniers, il convient d'ajouter un éminent praticien du mécénat d'entreprise, un orfèvre en la matière, M. Perrin, un conseiller municipal PS, M. Castagnou (qui, pour la forme, opposition oblige, titilla un peu M. le Maire) et sept ou huit représentants d'associations, dont celle



animée par M^{me} Jaubert, qui se préoccupe depuis longtemps de la sauvegarde des lieux, quelques curieux, une maquette, un appareil de projection, un écran et... un raton laveur, votre serviteur.

CONCERTATION EN TROMPE-L'ŒIL

M. le Maire, comme préliminaire à l'ouverture des débats, déclara (non sans humour, m'a-t-il semblé) que, si nous étions là, c'était uniquement par un effet de son souci extrême de démocratie, qu'il n'était aucunement tenu d'organiser cette séance, que de toute mani-

Un lieu de création réduit à l'état de ruines pour les beaux yeux d'un bijoutier.

re, puisqu'il s'agissait d'une opération d'ordre privé, la Ville n'avait pas le moindre droit d'ingérence dans cette affaire. Les associations et le public pourraient s'exprimer, à condition d'être concis, mais les éventuelles interventions ne sauraient avoir d'incidence sur le cours des événements.

Axe rouge et visage pâle

Au tout début, était la priorité accordée à l'automobile. C'est elle qui conduisit les "pouvoirs publics" à inventer les axes rouges.

DEPUIS plus d'un an, l'introduction des axes rouges dans le paysage saturé de la capitale a non seulement transformé les avenues en autoroutes, mais elle tend à modifier le fragile équilibre de quartiers entiers. Ainsi, le stationnement étant interdit sur l'avenue du Général-Leclerc, on imagina de construire un parking avenue du Maine. De même, considérant qu'un couloir de bus est une gêne pour le "Paris qui veut rouler", on détourna les lignes de bus 28 et 38 vers les rues transversales.

C'est contre ces deux conséquences des axes rouges qu'avait lieu la manifestation du 25 mai dernier (voir *La Page* n°13). Quelles ont été les retombées concrètes de cette manifestation, organisée place Victor-Basch, par un collectif de huit associations?

PARKING QUAND MEME

Un parking avenue du Maine, les riverains le refusent depuis... 1979. Pétitions (1600 signatures), lettres (cosignées par un collectif de sept associations), réunion de concertation où une majorité se prononce contre, trois manifestations en six mois, demande d'audience au maire du 14^e, appels à la presse, opposition de certains élus, tout a été tenté et malgré une argumentation solide (parkings vides alentours, coût prohibitif des places, rétrécissement des trottoirs, arbres arrachés, effet d'attraction pour les voitures, pollution, bruit, rue Thibaud congestionnée) ce projet a été accepté au conseil de Paris, le 6 juillet 1992.

C'est bien l'axe rouge qui a modifié la desserte des lignes 28 et 38; un couloir de bus, c'est gênant, alors on s'en débarrasse en



Le système de feux décalés a été installé contre l'avis du commissariat.

douce, par la première voie de dégagement. Empruntant (presque à vide) la rue d'Alésia et fonçant rue du Père-Coréentin, ces bus, s'en retournent au terminus en longeant trois écoles. Ce qui provoque l'inquiétude des parents d'élèves et de leurs fédérations.

28, 38, ET 10 DE DER

Le détournement des bus aurait sans doute rencontré moins d'hostilité s'il n'entraînait en conflit avec le réaménagement du carrefour Alésia/Tombe-Issoire. Depuis 1989, et plus particulièrement depuis février 1990 (à la suite d'un accident mortel), des riverains (commerçants compris), au moyen de pétitions, de lettres (cosignées par les associations de parents d'élèves et les directeurs d'écoles) avaient attiré l'attention des pouvoirs publics sur les dangers de ce carrefour.

On finit par le réaménager, mais sans concertation aucune. Arguant de la nécessité de laisser tourner les bus 28 et 38, on déporta le passage piéton et introduisit un système de

feux décalés (contre l'avis du commissariat). Combien d'automobilistes s'y laissent piéger et de piétons manquant se faire écraser? Ce réaménagement n'empêcha pas un second accident mortel en décembre 1991. A nouveau, parents d'élèves et riverains se mobilisèrent. Un second réaménagement devrait avoir lieu à partir de novembre et ne coûter que 700 000 francs.

Là encore, le projet a été adopté sans concertation ni avec les associations ni avec les élus. On comprend l'attitude des riverains hostiles au détournement des lignes 28 et 38 qui engorgent un carrefour desservant des rues étroites et retardent un réaménagement satisfaisant.

DEFICIT DEMOCRATIQUE

Un parking qui se fera quand même, des lignes de bus détournées quoi qu'il en soit, et un carrefour réaménagé technocratiquement, ces exemples illustrent l'absence de réelle démocratie dans notre cité. Comment s'étonner de la désaffection des citoyens pour la "chose publique" quand on voit le mépris avec lequel les décideurs traitent les initiatives locales?

Jean-Luc Metzger

En somme (c'est moi qui résume), que notre présence à tous était totalement inutile mais qu'au bout de trois heures, nous pourrions à l'unanimité nous réjouir de cette concertation, sans objet mais éminemment démocratique car des points de vue complètement opposés avaient pu être exposés sans heurts. Ce qui constituait un fait très positif. Un avatar de la dialectique hégélienne, quoi! Moins plus moins égale plus.

Après ce prologue iononesque, le préposé à l'urbanisme de la mairie de Paris nous fit son rapport. Pour lui, tout baignait dans l'huile de la plus parfaite légalité. Le sémillant Jack Lang avait donné son aval en ne classant pas le bâtiment. La Ville n'avait pas usé de ses prérogatives de préemption en raison du prix exorbitant de la vente (220 millions de francs). Suivit alors, illustré par force projections de diapositives, une éblouissante prestation de M. Nouvel, qui fut le maître d'œuvre, rappelons-le, de l'Institut du monde arabe.

Cet architecte au talent incontestable se double d'un VRP génial, qui sait vendre sa marchandise. Je dois dire que j'étais littéralement subjugué par sa verve, pas cepen-

QUAND LES MURS REMPLACENT LES PORTES...

"Paris va crever d'ennui" chante la Mano Negra. Paris crève aujourd'hui. Le Paris qui, depuis des siècles, attirait par ses lumières va mourir. Ce Paris fait de surprises, de mélanges, d'imprévus, d'inconnus ou d'interdits, ses richesses disparaît. La ville qui avait accepté et nourri toutes les avant-gardes stylistiques, politiques ou sociologiques depuis longtemps, la ville qui fait rêver tant d'insoumis. Cette ville est morte. Vendue aux plus offrants, au plus rentable.

Bientôt ville-musée, où ne déambuleront seulement que quelques vieilles Américaines en quête d'une nostalgie prédigérée. Ville qui se ressemblera, pareille d'un bout à l'autre. Ville monotone, grise, ou plutôt d'un blanc un peu terne, respectable, comme était devenu le Malraux ministre du Général comparé aux Malraux de l'Espoir.

Paris, c'était une ville où l'on passait, avec plaisir ou crainte, d'un peuple à une région, comme d'une architecture à un style. Aujourd'hui, Paris n'est et ne sera plus qu'une ville à la définition simplifiée. Ressemblant à une image d'Épinal. Paris est hausmanienne version chiraquienne. Logements de standing et mètres carrés de bureaux, pierres en façades en balcons, la ville n'est plus qu'une immense publicité pour des promoteurs dont l'honorabilité se découpe à pleines pages dans *Le Figaro Magazine* ou *Le Nouvel Observateur*. Architectures médiocres faisant appel à un goût dont le populisme ferait mourir d'envie n'importe quel vichyste survivant.

Soyons heureux, nous serons les seuls, les derniers. Nous pourrions témoigner pour Paris. Nous raconterons Paris. A des petits enfants ébahis d'entendre conter la fin d'une Rome, d'une Athènes, d'une Constantinople mortes avant trop peu de temps.

René Galle-Clerc

rt par Cartier

dant au point de perdre tout sens critique. Voici son projet et les quelques remarques qu'il suscite chez moi.

L'édifice s'élèvera à 31 mètres (notons que l'architecte s'est aligné sur la hauteur du bâtiment d'Air France, qui dépasse toutes les maisons alentour). Il comprendra sept étages avec mezzanine (j'en déduis qu'en fait il en aura huit). Il abritera 4 009 m² de bureaux.

2 000 M² DE PARKING

De plus, il y aura un musée d'art contemporain. Le hall d'exposition aura huit mètres au plafond, il sera surmonté de deux étages, soit une surface pour cet ensemble de 2 384 m², le tout au plancher atteignant 6 393 m². Il y aura un garage de huit niveaux en sous-sol, d'une superficie de 2 195 m², le parc étant de 4 832,3 m². Notons que la superficie du parking à elle seule correspond à peu près à celle destinée aux œuvres d'art.

D'après M. Nouvel, son immeuble en verre (Cartier n'est pas Chaumet, ici règne la transparence), entouré de murs également diaphanes, devrait permettre aux promeneurs de contempler de la rue le parc non seulement préservé mais agrandi, car la base de l'édifice ne couvrira pas l'étendue au sol de l'ex-bâtisse blanche du Centre américain, elle sera moins large que les étages. La vue pourra même se porter au-delà des arbres, jusqu'aux jardins des congrégations toutes proches, offrant ainsi aux yeux éblouis des riverains, avec les débats printaniers des nonnettes en fleur, un diorama digne de Daguerre, allié à la déliquescence exquise d'un Puy de Chavannes. J'exagère à peine.

Que vient faire la peinture dans cette affaire immobilière? Dans ce cas de figure, elle constitue un excellent prétexte pour justifier la poursuite d'une politique urbaine dont le but inavouable est l'expropriation toujours plus grande des habitants du cœur de la capitale au profit de constructions de bureaux. A ce rythme, dans une décennie, Paris, res-

semblera à la plupart des villes américaines. Il existe en effet une Fondation Cartier. Elle ouvrira au rez-de-chaussée un espace « culturel » voué aux arts plastiques. M. Perrin, qui en est responsable et semble être à la peinture ce que Bernard Tapie est au football ou Francis Bouygues au cinéma, nous assure que le public, moyennant un droit modique d'entrée (20 francs, je crois), aura accès au musée et au parc attenant. Il nous affirma qu'actuellement 287 artistes de nationalités diverses sont aidés par sa fondation qui, rappelons-le, possède déjà un centre important à Jouy-en-Josas et un siège prestigieux place Vendôme à Paris. Ses activités sont naturellement présentées comme purement philanthropiques.

LE MECENAT : UNE AFFAIRE EN OR

Or l'investissement sur des œuvres plastiques offre, outre des avantages fiscaux non négligeables, des possibilités éventuelles de spéculation extrêmement lucratives, même si le marché bat actuellement de l'aile après s'être hissé à des sommets vertigineux. On place dans la peinture comme dans le béton.

Cartier a un bail de douze ans. Aucune assurance n'a pu être fournie sur la destination des locaux à l'expiration de ce contrat, sinon de vagues réponses du genre : « douze ans, c'est long » et « étant donné l'ampleur des travaux, Cartier ne partirait pas si vite ».

Douze ans, ça passe vite. Au début de l'an 2000, une portion notable des frais sera amortie, et si GAN veut revendre et qu'une transaction juteuse est réalisable à ce moment-là, je ne vois pas pourquoi une firme commerciale, ce qu'est en réalité Cartier, la refuserait. A la place d'un lieu de création ouvert à de multiples disciplines, et lié indissolublement à un demi-siècle d'histoire à Montparnasse, nous aurons un musée sponsorisé au milieu de bureaux.

Jacques Blot

COLLECTION CARTIER

Depuis la création de sa fondation en 1984, Cartier a toujours suivi les tendances du marché.

La valeur marchande du "nouveau réalisme", l'esthétique des poubelles des années 60, ayant sans cesse augmenté, Cartier se devait d'acquiescer, après avoir peut-être passé commande, une œuvre de l'inévitable Arman de 1982. Ainsi figure dans le parc, superbe au demeurant, de Jouy-en-Josas, une masse énorme de béton dans laquelle sont encastées des automobiles (Long Term Parking) ainsi qu'une plaque de Daniel Spoerri datée de 1983, un désolant canular soixante dix ans après Dada.

En mettant à part César, inévitable lui aussi mais dont le talent est d'une toute autre envergure, des gens dans le vent sont représentés dans les jardins, notamment Jean-Pierre Raynaud (*La Serre*, 1985), Bernard Pages (*Le Totem*, 1983), François Morellet (*Et d'ailleurs*, 1989).

Dans les collections, on trouve les peintres à la hausse : Di Rosa, Garouste, Boltanski et d'autres ou des valeurs stables et sûres comme Sam Francis et Joan Mitchell.

Parmi les inconnus ou moins connus, il serait hautement improbable que la cote d'une trentaine d'entre eux ne grimât pas suffisamment pour que la mise fût rentable, et sur les trente, s'il se trouve quatre ou cinq grands noms, le placement devient source d'un véritable pactole.

Dans le dépliant du musée de la fondation, on peut lire les noms de 11 découvertes de Cartier faisant carrière ; parmi eux, Absalon, Marc Couturier et David Boeno.



120 avenue du Général-Leclerc

UN PARC DE TROP ?

Quand une grande banque s'est "mis en caisse" de réaliser une opération immobilière, peut-on s'y opposer? Les riverains du 120 avenue du Général-Leclerc veulent le croire en expérimentant au quotidien les rigueurs de la démocratie. Et s'ils ont souvent l'impression qu'ils mènent la lutte du "pot de terre" contre le "pot de fer", ils n'en baissent pas pour autant les bras.

D'UN COTÉ, un holding bancaire, La Hénin, avec un projet d'immeubles de grand standing; de l'autre, un parc de 1200 mètres carrés, un pavillon et un immeuble de six étages. Entre les deux, ces empêcheurs de gagner en rond que sont les habitants du quartier.

LA FIEVRE D'ENTREPRENDRE

C'était un petit jardin, coincé entre deux axes rouges, un parc «NapoléonIII», où poussaient des essences rares ingénieusement mêlées. Il suffisait de franchir la porte cochère du 120 avenue du Général-Leclerc pour oublier le tintamarre automobile et se laisser pénétrer par une impression de "jungle" propre. Une végétation abondante enveloppait un pavillon de pierre aussi suranné que cossu; des arbres de grande taille hébergeaient de nombreux oiseaux dont les mésanges-charbonnières et les rouges-gorges étaient les variétés les plus remarquables; un chat-huant hantait les terrasses du perron; çà et là, indolentes silhouettes, des bassins d'ornement et des statues attestaient de l'authenticité de cette belle demeure bourgeoise. C'était un petit jardin...

«Monsieur Lahénin» a d'abord dû convaincre les propriétaires et locataires de déguerpir. Quand on a les moyens, grand prince, on n'a même pas besoin de recourir à des techniques crapuleuses (incendies, pourrissement, menaces corporelles). Non, ce serait mal connaître M. Lahénin. Payant «rubi sur l'ongle» la boutique d'un commerçant, rappelant au dentiste, propriétaire du pavillon, qu'il s'était endetté auprès de lui, et persuadant quelques vieilles personnes qu'il serait préférable qu'elles s'expatrient, il s'acquitta de cette mission sans bavure et en toute légalité.

C'est quand ils découvrent (au printemps 90) que le petit jardin, le pavillon et l'immeuble vont être détruits que les voisins du futur chantier s'organisent. Leur

premier réflexe est de faire signer une pétition : 500 personnes adhèrent à la demande d'annulation du projet qui prévoit la construction de deux bâtiments de cinq à huit étages, à usage d'habitation de grand standing, commerces et bureaux, sans oublier les parkings en sous-sol. La pétition est envoyée aux différents élus de l'arrondissement et de la ville de Paris. Le 28 juin 90, les riverains créent une association (de l'Îlot Leclerc-Friant). Et commence une lutte de tranchées où tous les moyens imaginables vont être mis en œuvre.

UNE LUTTE DE TRANCHEES

On se battra sur la surface du parc (le plan d'occupation des sols ne reconnaît que 800 m², alors qu'un géomètre authentifie la surface à 1 200 m²); on incriminera le nombre d'arbres à détruire et à replanter et on signalera que le cèdre centenaire aura les pieds dans le béton; la longueur des bâtiments sera reconnue illégale (dépassement de cinq mètres, obstruction de fenêtres d'immeubles voisins); on essaiera de faire classer le pavillon (l'architecte des Monuments de France n'en verra pas la nécessité, pas plus que le ministère de la Culture); on proposera de reconvertir le pavillon en centre d'hébergement pour les écoliers de province; une association d'ornithologie rejoindra leur mouvement, en proposant de reconvertir le parc en réserve d'oiseaux; on déposera deux recours successifs auprès des tribunaux en faisant appel aux conseils d'un cabinet d'avocats; on informera tous les services compétents de la mairie (de Paris et du 14^e), les députés et conseillers d'arrondissement, le ministre de l'Environnement, la direction des Parcs et jardins.

Deux ans de bataille acharnée contre des spécialistes du déblaiement qui pas à pas contournent les arguments, répondent par un nouveau projet, flattent les experts communaux. Alors que l'arrêt de justice autorisant la construction n'est pas encore paru, le promoteur a fait raser l'immeuble et le pavillon, endommageant le parc et ne laissant qu'une façade sur l'avenue.

Quelle méthode miracle, quel ministre, quel élu, quel tribunal doit-on solliciter pour faire entrave au pouvoir de l'argent (car, aussi naïve qu'une telle formule puisse paraître, ne résume-t-elle pas le débat politique actuel)? Au total, entre 500 et 1000 personnes, plusieurs associations, plusieurs députés, ministres et conseillers communaux auront manifesté leur opposition à ce projet... et tout cela pour rien?

Des riverains luttent encore... qui sèment des tracts devant le chantier pour dissuader les futurs acheteurs (le permis de construire n'est toujours pas délivré !).

Jean-Luc Metzger

Sans logis

TRANSIT A PLAISANCE

Le 15 août 1992. Retour de vacances. Reprise du quotidien : "Le Monde" en l'occurrence. Au bas d'une page intérieure, en tout petit : "Des sans logis hébergés dans le 14^e". "Journaliste" bienveillant, cela n'empêche pas d'être solidaire. J'y vais.

32 RUE OLIVIER-NOYER. Des salles qui, en temps normal, accueillent des réunions ou des activités associatives. L'été, c'est habituellement fermé. Mais là, de loin, on s'aperçoit que quelque chose d'insolite se passe : des nuées d'enfants - pour la plupart noirs - s'amuse entre le trottoir et le square qui fait face.

PLAISANCE COTE COUR...

Cette barrière passée, on entre dans les salles et on découvre le spectacle habituel des populations déplacées. Loin des bombardements, mais avec les mêmes nattes ou matelas étalés sur le sol; les vieux qui se reposent, assis dans un coin; les femmes qui s'activent et les enfants qui jouent d'un rien. "Les délégués" - comprendre les hommes... - ne sont pas là. Ils sont à la réunion de coordi-

nation. Revenez dans une heure... Pas le temps de rentrer chez moi, alors pourquoi pas une promenade? Mes pas m'amènent justement vers le quartier du 14^e d'où de nombreuses personnes - des catégories les plus défavorisées - ont été virées : rue Vercingétorix, place de Catalogne, etc...

... ET COTE JARDIN

Ce quartier nouveau est en fait beaucoup plus sympathique que dans mes souvenirs. La vie s'est installée, les boutiques se sont ouvertes. Mais ce qui saute aux yeux, c'est le fric étalé. C'est d'autant plus frappant que je viens de quitter des sans-logis. La société duale, ce n'est pas seulement un discours.

Retour rue Olivier-Noyer. Les 33 familles (130 personnes) qui sont là sont toutes sans-logis et donc pas seulement "mal logées" - pour reprendre la classification introduite par le gouvernement dans le camp de Vincennes. La plupart sont africaines, mais on y trouve aussi quelques familles maghrébines ou françaises.

En général, c'est l'expulsion de leur dernier logement qui les a menées à la rue. Le parc social "de fait" - immeubles anciens à petits loyers, hôtels meublés - disparaît en effet au profit d'opérations immobilières de luxe. Depuis fin juin, ces familles errent d'hébergements provisoires en solutions temporaires.

Ce sont dans l'ensemble des églises qui les ont accueillies pour quelques jours. Dans le quatorzième, elles auront eu la "chance" de rester un mois.

Dans chaque famille, il y a au moins un salaire. L'accès à un logement HLM serait donc possible. Mais les listes d'attente sont énormes et, pour les gestionnaires des HLM, il s'agit maintenant d'éviter la constitution de ghettos. Mais entendons nous bien, cette louable volonté signifie qu'un même immeuble ne doit pas accueillir trop d'immigrés. Par contre, pour les cités où il y n'y a que des Français "de souche" - et pas seulement des défavorisés -, pas question d'intégrer quelques familles immigrées.

UNE SOLUTION EN VUE

Le 1er septembre, les familles sont parties du 14^e. La préfecture a trouvé des solutions transitoires (hébergement dans des baraques style chantier, foyers d'accueil), avant que les sans logis soient provisoirement relogés dans trois immeubles réquisitionnés à cet effet... en attendant un vrai logement.

En rentrant, je passe devant le 82 rue Raymond-Losserand. Dans notre n°12, nous avions parlé de l'intervention d'un commando pour intimider les occupants. Aujourd'hui, l'immeuble est vide.

Bruno Négroni

DANIEL LEGRAND, BOULANGER RUE MOUTON-DUVERNET

« Vous voulez transformer le Petit-Montrouge en quartier résidentiel »

Daniel Legrand est boulanger-pâtissier et responsable de l'association des commerçants de la rue Mouton-Duvernet. En son nom, il réagit sur le projet de jardin Michel-Servet, et surtout à l'extension du secteur piétonnier qui irait avec. A son avis le projet tuerait la vie du quartier et le petit commerce.

Vous n'approuvez pas le projet de jardin Michel-Servet et l'extension du secteur piétonnier...

Daniel Legrand : Non, c'est irréaliste car les voitures donnent une certaine liberté. Elles font du mal, mais elles animent un quartier. A Alençon, par exemple, si l'on excepte la rue principale, les rues piétonnes adjacentes sont tristounettes quand même.

Mais vous ne pensez pas que ce projet provoquerait une animation dans le quartier ?

Non, ça nous tuerait, nous les commerçants. N'oubliez pas que, dans un quartier, ce sont les commerces, et surtout les commerces « de bouche », qui donnent la vie. Les rues sans commerces sont tristes. La rue Brézin serait morte et aurait évolué comme la rue Ernest-Cresson s'il n'y avait pas eu de nouveaux commerces, comme le supermarché ED. Pourquoi la rue Mouton-Duvernet est-elle plus florissante que les autres ? Parce qu'entre autres, la circulation se fait dans le bon sens. Les voitures s'arrêtent au feu rouge et les automobilistes ont le temps de regarder nos vitrines. Si les voitures allaient vers l'avenue du Maine, elles ne seraient plus bloquées devant la partie commerçante de la rue.

Vous croyez vraiment que votre clientèle est une clientèle de passage, comme c'est le cas de l'avenue du Général-Leclerc ? J'ai plutôt l'impression que c'est une clientèle de proximité...

Oui, pour l'essentiel. Mais malgré tout, les gens se souviennent des magasins ; ce sont des clients potentiels quand même, que l'on essaye de capter en faisant par exemple des

LA MAIN A LA PAGE

Il y en a qui signent des articles, il y en a d'autres dont les noms n'apparaissent jamais. Pourtant, ils et elles participent aux discussions, tapent des articles, les relisent, font des photos, recherchent des publicités, diffusent le journal, le vendent sur les marchés du quartier, etc.

La Page n°14, c'est : Arbo, Jacques Blot, Juliette Bucquet, Pierre Bourdige, Bruno Camajhi, Agnès Deboulet, Brigitte Delmon, Marnix Dessen, René Galle-Clerc, Béatrice Hammer, Imagem, Edwige Jacob, Jean-Luc Metzger, Hélène Mniestriz, Dimitri Nicolaïdis, Bruno Négroni, Nathalie Osmond, Remi-Pierre Pêtre, Frédéric Polatchev, Paule Riotte, Bertrand Roche, Jane Sautière, Omar Slifi, Justine Sohier...



« Les voitures s'arrêtent au feu rouge et les automobilistes ont le temps de regarder nos vitrines. »

illuminations de Noël. En semaine, les gens peuvent se garer et, afin que ce soit aussi vrai le samedi, on demande que les horodateurs fonctionnent également ce jour-là.

Mais piétonner une rue, et surtout un secteur, cela ne peut qu'attirer des tas de gens qui seront contents de pouvoir faire leurs courses au calme, sans courir le risque de se faire écraser...

Pour que cela soit jouable, il faut un potentiel de clients énorme. De plus, il faut penser que c'est devenu une corvée, les courses. Les gens les font le plus vite possible, ils ne flânent plus comme autrefois.

Ne pensez-vous pas que beaucoup de gens aiment passer un moment dans la partie piétonne de la rue Daguerre, en particulier le samedi et le dimanche ?

Si, mais on ne peut pas créer des rues Daguerre dans toutes les rues parallèles à la rue Daguerre.

Il y a des rues qui s'y prêtent davantage que d'autres. C'est par exemple le cas des rues Mouton-Duvernet et Brézin, très commerçantes. De plus, on résout ainsi le problème des culs de sac que susciterait la création du jardin Michel-Servet.

Regardez, aux alentours du parc Montsouris, du Luxembourg, il n'y a rien !

Ce sont des quartiers résidentiels...

Oui, mais justement, vous voulez transformer notre quartier en quartier résidentiel.

Non, les quartiers dont vous parlez n'ont jamais été des quartiers commerçants.

Moi, il me semble qu'au niveau des grands parcs, on a ce qu'il faut dans le quartier avec Montsouris.

Mais c'est trop loin pour y aller à pied après la classe ou à la sortie de la crèche avec les enfants. Les personnes âgées du Petit-Montrouge (autour de la mairie) ne peuvent pas non plus franchir cette distance.

Voilà, je vais vous dire : cela fait quarante ans que j'habite ce quartier, il est super équilibré, super agréable, il ne faut pas le casser. Il est équilibré avec deux jardins, l'un pour les petits, l'autre pour les adolescents, une piscine. C'était une bonne idée de piétonner la place de la mairie parce que c'était une rue morte. Mais ce n'est pas le cas des autres rues. Le quartier est fragile. Et puis il y a un autre argument : si le secteur est piétonné, les propriétaires des murs de boutiques vont essayer de déplaçonner les baux commerciaux en arguant de ressources plus importantes, et nos charges vont s'accroître de façon insupportable.

Je ne vous comprends pas. Ou bien cela dynamise le commerce et vous n'aurez qu'à vous en féliciter, ou bien cela n'attire pas une nouvelle clientèle et les propriétaires ne pourront augmenter vos loyers...

Oui, mais pour que ça vaille la peine, il faudrait que cela rapporte beaucoup plus. C'est ce qui s'est passé rue Daguerre. Mais on ne peut créer ce pôle artificiellement.

Votre réaction me rappelle celle des commerçants de Strasbourg qui se sont opposés à l'interdiction de l'accès du centre ville aux voitures. Maintenant, dans certaines rues, ils refusent même les bus. Aussi, la solution raisonnable est-elle peut-être d'envisager la réalisation du jardin Michel-Servet (et la piétonisation du secteur) à titre expérimental, pour deux ou trois ans. Au bout de cette période, on fait le bilan et on décide de la suite.

Non, vous savez, on en revient jamais en arrière...

Il y a une logique derrière notre projet : en finir avec une ville inadaptée aux enfants et toujours plus soumise à l'automobile. Même Michel Noir, le maire RPR de Lyon, l'a dit dans une interview : les axes rouges sont la plus grosse connerie qu'on ait faite depuis longtemps en matière d'urbanisme.

D'accord, il ne faut pas tout soumettre aux voitures, mais elles sont la vie dans une ville. Et puis prendre le métro, c'est avoir le sentiment de croupir. Faites un projet pour un métro genre VAL avenue du Général-Leclerc à la place des voitures et je vous soutiendrais.

Propos recueillis par Marnix Dessen

JARDIN MICHEL-SERVET

Dans notre précédent numéro, sous le titre « Un petit Luxembourg dans le quatorzième », nous exposons un projet de réalisation d'un jardin public devant la mairie d'arrondissement (lire encadré). Réactions.

LE PROJET de jardin Michel-Servet paraît être le type même de réalisation qui témoignerait que Paris cesse d'être en retard d'une époque, qu'elle a compris qu'il faut tourner la page de la bagnole triomphante et rendre la ville à ses habitants.

L'idée a suscité des réactions positives, parfois enthousiastes. C'est en particulier le cas de ceux qui ont des enfants et souffrent cruellement du manque d'espace et d'équipements. Une mère de famille nous disait aussi qu'elle avait vu récemment un enfant se faire écraser en passant d'un square à l'autre. Souvent, les gens ne trouvent pas l'idée mauvaise mais « un peu utopique ». Il est vrai qu'elle implique une autre orientation que celle qui est suivie par la ville et la préfecture de police (qui supervise les questions de circulation).

A dire vrai, ce projet n'est pas plus utopique que la réalisation du nouveau Reuilly dans le 12^e, qui a concédé aux piétons des espaces non négligeables (c'est d'ailleurs une belle promenade à faire un dimanche). L'idée du jardin Michel-Servet n'implique aucune expulsion, aucune destruction d'immeuble. De plus, les aménagements nécessaires ne coûteraient vraiment pas cher. Infiniment moins que la moindre des initiatives que prend chaque jour la ville pour permettre à deux millions de véhicules de mal circuler. Au fait, combien ont coûté, en 1983, à la veille des élections municipales, les couloirs verts destinés aux cyclistes mais qui n'ont jamais servi à rien sur ce plan ?

LIONEL ASSOUD, MAIRE DU QUATORZIEME

« La circulation automobile... »

Comment, en tant que maire de l'arrondissement, vous situez-vous par rapport au projet de jardin Michel-Servet ?

Lionel Assouad : Quand j'en ai pris connaissance, votre idée m'a été très sympathique. Je dirais même qu'elle m'a rajeuni de plus de dix ans car, en 1980, j'avais défendu à l'Hôtel de ville de Paris l'idée de réunir les deux squares (Aspirant-Dunand et Ferdinand-Brunot) pour en faire un bel ensemble de calme. Toutefois, à la différence de votre projet, le mien prévoyait un tunnel automobile sous la rue Mouton-Duvernet. Je n'avais pas imaginé qu'on supprimerait la circulation comme vous le proposez.

Un tunnel à cet endroit ? Cela paraît relever d'une autre logique et incompatible avec l'humanisation du quartier...

L.A. : Tel n'est pas mon avis. Créer cet ensemble sans prévoir un écoulement des voitures, c'est créer un caillot dans le cerveau, je vous le promets ! La circulation automobile à Paris n'a pas besoin de cela ! Mais si nous n'avons pas réalisé le tunnel, c'était à l'époque pour une raison de coût, estimé à plusieurs dizaines de millions de francs en 1980, et aussi pour des problèmes techniques. Installer un tunnel exige des barrières à la sortie et à l'entrée, pour protéger

On a aussi rencontré des réactions hostiles. La Page, soucieuse de susciter un réel débat démocratique, en publie deux dans ce numéro. On lira la position d'un commerçant de la rue Mouton-Duvernet, qui craint que le commerce traditionnel périclite.

Les exemples de la rue Daguerre et de Strasbourg sont, selon nous, les meilleures illustrations que ces appréhensions ne sont pas fondées. Au contraire, nous avons même le sentiment que les retombées pourraient être extrêmement positives pour le petit commerce. D'ailleurs, les commerçants situés entre la rue Boulard et la rue Lalande ne demandent-ils pas eux aussi à être inclus

UN PETIT LUXEMBOURG DANS LE QUATORZIEME

L'idée consiste essentiellement à fusionner les deux squares, la place du marché et le triangle des boulistes (le long de l'avenue du Maine) pour en faire un jardin public d'un seul tenant, dit jardin Michel-Servet. Il inclurait les rues qui longent ou traversent ce nouvel espace (Durouchoux, Saillard et une partie de la rue Mouton-Duvernet, qui seraient effacées). Naturellement, le marché de la place Boulard continuerait à exister et pourrait même connaître une nouvelle jeunesse.

A regarder un plan de l'arrondissement, on se rend rapidement compte que la réalisation de ce projet poserait des problèmes de culs-de-sacs pour une série de rues (Mouton-Duvernet, Brézin, Boulard, etc.). C'est notamment pourquoi nous proposons de piétonner quelques rues du secteur. Ainsi gagnerait-on des espaces verts et des zones piétonnes. Notre arrondissement cesserait d'être une des lanternes rouges de Paris pour la longueur de voirie piétonnée.

les piétons. Or ces trémies auraient rogné le peu d'espace dégagé. Enfin, vous devez savoir que tous les problèmes de circulation sont du ressort de la préfecture de police. Finalement, on a pu faire creuser un parking devant la mairie et convaincre le promoteur de le recouvrir d'une dalle. Ainsi, la mairie et le square Ferdinand-Brunot font un ensemble non-négligeable pour le repos, le calme ou la promenade.

Seriez-vous prêt à reconsidérer votre position ?

L.A. : Les problèmes financiers de la ville sont plus aigus que jamais. Les problèmes techniques demeurent et il ne semble pas réaliste de supprimer purement et simplement la partie de la rue Mouton-Duvernet entre les deux squares. A cela s'ajoutent deux raisons qui me sont personnelles et que j'assume. Paris n'est pas une ville faite pour une masse de rue piétonne. Stockholm, Copenhague, oui. Mais à Paris ce serait impossible pour la circulation.

Et Strasbourg ?

L.A. : A Strasbourg, tout le centre ville est piétonné, c'est différent. J'ajouterai une dernière raison, qui tient aux désarrois de la société française. Echec scolaire, chômage, délinquance, drogue, tout cela se concentre dans les quartiers piétonniers. Des marginaux

SERVET : LE DÉBAT EST LANCÉ

dans le secteur piétonnier ? A Strasbourg, on observe le même phénomène.

Le maire du 14^e, Lionel Assouad, et l'un de ses adjoints, Claude Bonnet, ne sont pas non plus partisans de la réalisation de ce projet. Curieusement, ils sont surtout contre l'extension du secteur piétonnier qui irait avec. L'interview qu'ils nous ont accordée montre clairement que l'orientation de la mairie consiste à subordonner l'aménagement de l'arrondissement aux exigences non des enfants, des piétons, des cyclistes et des personnes âgées mais des voitures. Ils raisonnent — à tort, si l'on en croit les données Insee — comme si tous les ménages parisiens avaient un véhicule, alors que Paris, ville pourtant très riche, a un relativement plus faible taux d'équipement que le reste du pays.

Le maire reconnaît lui-même que, malgré tous les efforts faits, « on ne circule pas mieux à Paris qu'il y a trente ans » et que construire toujours plus de parkings est une sorte de fuite en avant qui incite d'autres voitures à entrer dans Paris. Surtout, Lionel Assouad donne le sentiment de ne vouloir prendre aucune décision d'ampleur. Il se conduit comme s'il n'y avait pas d'alternative à l'automobile reine. Chaque éventuel problème que soulèverait notre projet paraît insurmontable à ses yeux, mais les nuisances et le coût social de la préférence donnée aux voitures individuelles ne posent jamais de problèmes insolubles. Dans cette optique, les quartiers piétonniers, c'est bon pour les Scandinaves... et peut-être pour les Alsaciens (lire ci-contre l'article de Frédéric Polatchev sur l'expérience de Strasbourg).

En outre, le maire du 14^e cache mal qu'il tient à tout prix à éviter de s'attirer des protestations contre ses initiatives. Aussi choisit-il de ne pas lever le petit doigt... L'immobilisme est la ligne de conduite de l'équipe qu'il dirige.

Cela dit, parmi les objections qui nous ont été faites, deux nous paraissent sérieuses, quoique nullement irréfutables. Elles émanent d'un commerçant inquiet de l'exclusion

des couches ouvrières de Paris. Première objection : la réalisation du jardin et du secteur piétonnier ferait monter le prix des loyers et accroîtrait l'exclusion des couches populaires.

La première réponse n'est-elle pas que les loyers parisiens n'ont pas besoin de cela pour être hors de prix ? Deuxièmement : si c'est vrai, n'est-ce pas une manière de reconnaître



Le projet Michel-Servet : un moyen de gagner espaces verts et rues piétonnes.

que cela améliorerait considérablement le cadre de vie des riverains ? Si c'est le cas, comme finalement tout le monde l'admet au moins implicitement, la conclusion s'impose d'elle-même. De quelle alternative disposons nous ? Laisser la municipalité installer ses axes rouges et, demain peut-être, son projet Laser d'autoroutes souterraines ? Humaniser la ville profite avant tout aux couches populaires qui, contrairement aux couches les plus aisées, n'ont pas la possibilité de partir en week-end respirer un peu d'oxygène.

La deuxième objection concerne le projet de détournement de la circulation par la rue

Ernest-Cresson. Cela aurait pour effet, nous dit notre interlocuteur, de rendre cette rue infernale.

Notons d'abord que cela était une proposition visant à rendre accessible l'entrée et la sortie du parking de la mairie (puisqu'il existe, qu'il serve !). Il y a peut-être d'autres propositions plus intelligentes. Comme le dit l'adjoint au maire, « quand il le faut, les tech-

iciens trouvent toujours des solutions ». Deuxième réponse : le projet de jardin Michel-Servet se veut en rupture avec la logique dominante en matière d'aménagement de Paris et du 14^e.

La question essentielle est évidemment, toujours et encore, celle de la place de l'automobile dans la capitale. Veut-on continuer à adapter la ville aux automobiles ou est-on prêt à envisager la perspective inverse ? Sous prétexte que piétonner un secteur détourne la circulation sur des rues non piétonnées, faut-il cesser de rendre la ville à ses habitants ? Il y a un moment où il faut rompre avec la logique antérieure. On peut au moins le faire à titre expérimental et, au bout d'une période de quelques mois, consulter les riverains pour savoir s'il veulent revenir à l'ancien système. Chiche M. le Maire ?

Marnix Dressen

UNE PIETONNISATION REUSSIE

L'exemple Strasbourgeois

Piétonner une rue ou un quartier ne consiste pas seulement à soustraire un espace à l'automobile ; cela relève tout autant d'une logique d'animation et de reconquête de la ville par ses habitants. Le cas de Strasbourg est à cet égard intéressant.

AFIN d'atténuer les nuisances urbaines provoquées par les voitures, les mairies les moins passistes posent des mesures réglementaires pour réduire leur vitesse et leur nombre. Des élus commencent à comprendre que la liberté de circuler n'arrivera à maturité que lorsqu'elle sera correctement organisée. Un des axes de cette nouvelle politique consiste à piétonner certains secteurs.

La tendance est profonde et prend sa source dans les excès de l'automobile et des automobilistes. Le bilan est trop connu : 12 000 morts et 200 000 blessés par an, nuisances acoustiques, pollution de l'atmosphère, embouteillage, gaspillage de temps, gaspillage d'énergie, destruction des paysages, occupation démesurée des espaces publics. Dans les villes, tous ces aspects négatifs se concentrent dans un espace réduit.

UNE MESURE APPRECIÉE

Depuis février dernier, à l'initiative de la municipalité, le centre de Strasbourg est piétonné. Il est désormais réservé aux piétons, aux cyclistes, aux bus et aux taxis. Il n'est plus question de traverser la ville en voiture individuelle.

Pour des raisons parfois plus politiques que commerciales une partie des commerçants s'est opposée à la réalisation de ce projet. Tant que le réaménagement de la place Kléber et la construction du tramway sont en cours, il est difficile de tirer un bilan définitif de cette opération. Néanmoins, certains signes montrent que cette piétonnisation est appréciée positivement.

Notons par exemple l'action de certains commerçants de la rue de la Mésange. Au départ, ils ont manifesté contre le projet. Puis, quand celui-ci est entré dans la vie, ils ont à nouveau manifesté. Mais cette fois, ils étaient convertis à cette optique, davantage que la mairie elle-même. Ils ne voulaient même plus que les bus passent devant leurs boutiques. Ils ne voulaient plus que des piétons.

Mieux encore : des riverains et des commerçants des rues non comprises dans le périmètre ont demandé — et obtenu — la piétonnisation de leur voie. A la clé, ont été créés de nouveaux marchés spécialisés (marché aux livres, marché de producteurs de légumes frais, brocante). Mentionnons enfin la piétonnisation récente de la rue d'Austerlitz, qui était un axe important de pénétration automobile. La décision a été prise avec l'accord total des commerçants convaincus par un test de quelques mois.

LA VILLE RETROUVÉE

Le succès de l'expérience strasbourgeoise n'est pas le fruit du hasard. La piétonnisation d'un quartier et la priorité donnée aux transports collectifs apportent sécurité et calme à ses habitants. La première chose qui frappe lorsqu'on se promène dans le centre de la capitale alsacienne est l'absence de bruit. Le silence est à peine troublé par le moteur des bus. Il devient possible de

se parler sans hausser la voix. S'asseoir à la terrasse d'un café, déjeuner dehors est un nouveau plaisir. Se promener en ville, faire ses courses n'est plus une épreuve, une source supplémentaire de stress.

Parents et enfants déambulent sans crainte sur un espace qui leur est désormais affecté. Les personnes âgées, les handicapés, les bambins, tous ces traditionnels exclus de la ville, ont de nouveaux droits de cité. Les habitants sont davantage en mesure de se réapproprier leur ville ; ils ne se contentent plus de la traverser. Le patrimoine urbain est mieux mis en valeur. Sans risque, on peut apprécier une perspective ou lever le regard pour admirer une belle façade. Plus fondamentalement, la création d'un secteur piétonnier répond à une logique de convivialité et d'animation.

Cette animation profite aussi aux commerçants. Ils disposent de nouveaux espaces qui leur permettent d'aller vers le client. La décoration des vitrines, l'exposition des marchandises peuvent être mises à portée immédiate. Dans certains cas, le quartier retrouve ou acquiert un air de fête. Ce n'est pas par hasard que les marchés de France montrent une nouvelle vitalité et que les villes qui avaient dû les fermer les ouvrent à nouveau.

La piétonnisation la plus audacieuse n'est pas le fait d'extrémistes peu soucieux de la liberté de circuler ou de l'avenir de l'industrie automobile. L'exemple des pays rhénans (Pays-Bas, Allemagne, Suisse) le montre amplement. La politique de piétonnisation, y compris dans de toutes petites villes, y est à l'œuvre parfois depuis vingt ans. Or personne n'ignore que les habitants de ces pays possèdent des voitures nombreuses et solides et belles. Mais aujourd'hui, encore beaucoup de villes européennes sont au bord de la saturation. Et toutes les études prospectives montrent que faute d'autres choix d'aménagement du territoire, le parc automobile ira croissant.

UN AUTRE USAGE DE L'AUTOMOBILE

Cette situation place les élus face à une alternative. Ils peuvent continuer à remodeler les villes pour les adapter à la voiture en construisant (à très grands frais) voies sur berges, rocade, périphériques, autoroutes souterraines ou aériennes, parkings en tous genres. Ces équipements se révèlent toujours rapidement insuffisants. Plus on vise à faciliter la circulation automobile, plus les automobilistes sont nombreux à vouloir en profiter. Cette fuite en avant aboutit à déshumaniser la ville et accentue la tendance des citadins à la fuir.

Les élus peuvent au contraire promouvoir un autre usage de la voiture, donner la priorité aux déplacements collectifs, aux deux roues, aux piétons. Bref, ils peuvent, à propos de toute décision, toujours penser à rendre la ville à ses habitants.

N'est-il pas désormais clair que, dans les grandes villes, l'usage non maîtrisé des voitures individuelles porte gravement atteinte à d'autres droits ?

Frédéric Polatchev

« L'automobile n'a pas besoin de cela »

se couchent par terre, font la quête. On pourrait aussi parler des groupes de rock, des joueurs de banjo, etc. Cela est agréable pour les passants, mais terrible pour les riverains qui nous écrivent et parfois nous adressent des pétitions. Ajoutons qu'au delà d'une certaine taille, les rues piétonnes voient fleurir des restaurants plus ou moins exotiques, grecs, chinois, turcs... Je n'ai rien contre, mais les commerces parisiens réels de proximité disparaissent au profit de boutiques de fausses fêtes, de bruits, de lumières... ça devient frusques à rien du tout, dégriffées, restaurants de merguez... Ce n'est plus le commerce utile et auquel, au fond, on est habitué. Et dans les quartiers pour piétons, (Saint-Séverin, etc.), les riverains pleurent.

On peut au contraire considérer l'exemple de la rue Daguerre, si encourageant qu'il faudrait l'étendre.

Claude Bonnet : Rue Daguerre, l'expérience n'est satisfaisante que pour les commerçants. Nous n'en connaissons pas qui périssent, à part le marché couvert (mais là, c'est parce qu'il est encastré et que les gens n'ont pas envie d'être enfermés). Je ne dis pas que tous les riverains y sont hostiles, c'est vrai que c'est pratique aussi. Mais la faune qu'ils ont là ne leur plaît pas du tout.

Lionel Assouad : Le maire du 2^e, M^{me} Taffin, me disait encore récemment ce que lui coûtait de faire surveiller le quartier piétonnier de la rue Montorgueil !

Mais en quoi la piétonnisation d'un quartier peut-elle entraîner la prolifération des dealers ? A voir le prix des loyers rue Daguerre, on se dit qu'habiter à cet endroit ne doit pas être si pénible...

L.A. : Vous savez, le problème à Paris, c'est que quoiqu'on fasse, il y aura toujours des mécontents, quelqu'un qui perd à une amélioration. Certains réclament même que l'on supprime les récréations dans les écoles sous le prétexte que les enfants font trop de bruit. On a reçu des protestations contre des boulistes parce que leurs exclamations empêchent des malades de l'hôpital Broussais de

se reposer. Dans une cité de la rue Didot, on a aménagé et rendu accessible un square qui était fermé au public. Eh bien, on reçoit des plaintes de personnes dérangées dans leur sieste. Pour en revenir à votre projet, je voudrais vous dire que nous n'avons pas le droit de rendre les gens malheureux en les empêchant de circuler. Vous savez, il n'y a pas deux « races » de Parisiens, les automobilistes et les autres. Lorsque les gens sont au volant, ils maudissent les piétons et inversement.

Où en êtes-vous en ce qui concerne le prolongement de la partie piétonne de la rue Daguerre jusqu'à la rue Lalande ?

L.A. : J'ai envoyé une lettre aux commerçants pour leur dire que j'y étais favorable. Les services de la voirie à l'Hôtel de ville, sans l'avis desquels on ne peut pas déplacer un banc, y sont aussi favorables (mais leur avis n'est pas encore officiel). On attend la réponse de la préfecture de police, seule à pouvoir décider.

C.B. : Pour ma part, je suis contre. Je dis qu'à l'intersection des rues Daguerre et Boulard, des enfants vont se faire écraser !

Vous voyez bien qu'il faut aussi piétonner la rue Boulard...

Propos recueillis par Marnix Dressen et Jean-Luc Metzger

RUES PIETONNES

A Paris, la longueur moyenne de voies piétonnes par arrondissement est de 700 mètres. Avec seulement 500 mètres, le 14^e fait partie du peloton de queue, loin derrière, notamment, le 4^e arrondissement (2 600 mètres).

Sources : *Entrez dans le réseau vert*, brochure éditée par l'association Réseau vert, 167 rue de la Convention 75015.

LA PAGE est éditée par l'association L'Equip'Page BP53, Paris Cedex 14.
Directeur de publication : Jean-Luc Metzger
Tél (répondeur) : 45.41.75.80.
Commission paritaire n° 71081
ISSN n° 0998 2728
Impression : Rotographie, Montreuil.

DANIEL LEGRAND, BOULANGER RUE MOUTON-DUVERNET

« Vous voulez transformer le Petit-Montrouge en quartier résidentiel »

Daniel Legrand est boulanger-pâtissier et responsable de l'association des commerçants de la rue Mouton-Duvernoy. En son nom, il réagit sur le projet de jardin Michel-Servet, et surtout à l'extension du secteur piétonnier qui irait avec. A son avis le projet tuerait la vie du quartier et le petit commerce.

Vous n'approuvez pas le projet de jardin Michel-Servet et l'extension du secteur piétonnier...

Daniel Legrand : Non, c'est irréaliste car les voitures donnent une certaine liberté. Elles font du mal, mais elles animent un quartier. A Aleson, par exemple, si l'on excepte la rue principale, les rues piétonnes adjacentes sont tristounettes quand même.

Mais vous ne pensez pas que ce projet provoquerait une animation dans le quartier ?

Non, ça nous tuerait, nous les commerçants. N'oubliez pas que, dans un quartier, ce sont les commerces, et surtout les commerces « de bouche », qui donnent la vie. Les rues sans commerces sont tristes. La rue Brézin serait morte et aurait évolué comme la rue Ernest-Cresson s'il n'y avait pas eu de nouveaux commerces, comme le supermarché ED. Pourquoi la rue Mouton-Duvernoy est-elle plus florissante que les autres ? Parce qu'entre autres, la circulation se fait dans le bon sens. Les voitures s'arrêtent au feu rouge et les automobilistes ont le temps de regarder nos vitrines. Si les voitures allaient vers l'avenue du Maine, elles ne seraient plus bloquées devant la partie commerçante de la rue.

Vous croyez vraiment que votre clientèle est une clientèle de passage, comme c'est le cas de l'avenue du Général-Leclerc ? J'ai plutôt l'impression que c'est une clientèle de proximité...

Oui, pour l'essentiel. Mais malgré tout, les gens se souviennent des magasins ; ce sont des clients potentiels quand même, que l'on essaye de capter en faisant par exemple des

LA MAIN A LA PAGE

Il y en a qui signent des articles, il y en a d'autres dont les noms n'apparaissent jamais. Pourtant, ils et elles participent aux discussions, tapent des articles, les relisent, font des photos, recherchent des publicités, diffusent le journal, le vendent sur les marchés du quartier, etc.

La Page n°14, c'est : Arbo, Jacques Blot, Juliette Bucquet, Pierre Bourdage, Bruno Camajhi, Agnès Deboulet, Brigitte Delmon, Marnix Dresse, René Galle-Clerc, Béatrice Hammer, Imagen, Edwige Jacob, Jean-Luc Metzger, Hélène Mniestriz, Dimitri Nicolaidis, Bruno Négron, Nathalie Osmont, Remi-Pierre Pêre, Frédéric Polatchev, Paule Riotte, Bertrand Roche, Jane Sautière, Omar Slifi, Justine Sohier...



« Les voitures s'arrêtent au feu rouge et les automobilistes ont le temps de regarder nos vitrines. »

illuminations de Noël. En semaine, les gens peuvent se garer et, afin que ce soit aussi vrai le samedi, on demande que les horodateurs fonctionnent également ce jour-là.

Mais piétonner une rue, et surtout un secteur, cela ne peut qu'affirmer des tas de gens qui seront contents de pouvoir faire leurs courses au calme, sans courir le risque de se faire écraser...

Pour que cela soit jouable, il faut un potentiel de clients énorme. De plus, il faut penser que c'est devenu une corvée, des courses. Les gens le font le plus vite possible, ils ne flânent plus comme autrefois.

Ne pensez-vous pas que beaucoup de gens aiment passer un moment dans la partie piétonne de la rue Daguerre, en particulier le samedi et le dimanche ?

Si, mais on ne peut pas créer des rues Daguerre dans toutes les rues parallèles à la rue Daguerre.

Il y a des rues qui s'y prêtent davantage que d'autres. C'est par exemple le cas des rues Mouton-Duvernoy et Brézin, très commerçantes. De plus, on résout ainsi le problème des culs de sac que susciterait la création du jardin Michel-Servet.

Regardez, aux alentours du parc Montsouris, du Luxembourg, il n'y a rien !

Ce sont des quartiers résidentiels... Oui, mais justement, vous voulez transformer notre quartier en quartier résidentiel.

Non, les quartiers dont vous parlez n'ont jamais été des quartiers commerçants.

Moi, il me semble qu'au niveau des grands parcs, on a ce qu'il faut dans le quartier aux Montsouris.

Mais c'est trop loin pour y aller à pied après la classe ou à la sortie de la crèche avec les enfants. Les personnes âgées du Petit-Montrouge (autour de la mairie) ne peuvent pas non plus franchir cette distance.

Voilà, je vais vous dire : cela fait quarante ans que j'habite ce quartier, il est super équilibré, super agréable, il ne faut pas le casser. Il est équilibré avec deux jardins, l'un pour les petits, l'autre pour les adolescents, une piscine. C'était une bonne idée de piétonner la place de la mairie parce que c'était une rue morte. Mais ce n'est pas le cas des autres rues. Le quartier est fragile. Et puis il y a un autre argument : si le secteur est piétonné, les propriétaires des murs de boutiques vont essayer de déplaquer les baux commerciaux en arguant de ressources plus importantes, et nos charges vont s'accroître de façon insupportable.

Je ne vous comprends pas. Ou bien cela dynamise le commerce et vous n'aurez qu'à vous en féliciter, ou bien cela n'affrime pas une nouvelle clientèle et les propriétaires ne pourront augmenter vos loyers...

Oui, mais pour que ça vaillle la peine, il faudrait que cela rapporte beaucoup plus. C'est ce qui s'est passé rue Daguerre. Mais on ne peut créer ce pôle artificiellement.

Votre réaction me rappelle celle des commerçants de Strasbourg qui se sont opposés à l'interdiction de l'accès du centre ville aux voitures. Maintenant, dans certaines rues, ils refusent même les bus. Aussi, la solution raisonnable est-elle peut-être d'envisager la réalisation du jardin Michel-Servet (et la piétonnisation du secteur) à titre expérimental, pour deux ou trois ans. Au bout de cette période, on fait le bilan et on décide de la suite.

Non, vous savez, on en revient jamais en arrière...

Il y a une logique derrière notre projet : en finir avec une ville inadaptée aux enfants et toujours plus soumise à l'automobile. Même Michel Noir, le maire RPR de Lyon, l'a dit dans une interview : les axes rouges sont la plus grosse connerie qu'on ait faite depuis longtemps en matière d'urbanisme.

D'accord, il ne faut pas tout soumettre aux voitures, mais elles sont la vie dans une ville. Et puis prendre le métro, c'est avoir le sentiment de croupir. Faites un projet pour un métro genre VAL avenue du Général-Leclerc à la place des voitures et je vous soumettrais.

Propos recueillis par Marnix Dresse

JARDIN MICHEL-SERVET : LE DÉBAT EST LANCÉ

Dans notre précédent numéro, sous le titre « Un petit Luxembourg dans le quatorzième », nous exposions un projet de réalisation d'un jardin public devant la mairie d'arrondissement (lire encadré). Réactions.

LE PROJET de jardin Michel-Servet paraît être le type même de réalisation qui témoignerait que Paris cesse d'être en retard d'une époque, qu'elle a compris qu'il faut tourner la page de la bagnole triomphante et rendre la ville à ses habitants.

L'idée a suscité des réactions positives, parfois enthousiastes. C'est en particulier le cas de ceux qui ont des enfants et souffrent cruellement du manque d'espace et d'équipements. Une mère de famille nous disait aussi qu'elle avait vu récemment un enfant se faire écraser en passant d'un square à l'autre. Souvent, les gens ne trouvent pas l'idée mauvaise mais « un peu utopique ». Il est vrai qu'elle implique une autre orientation que celle qui est suivie par la ville et la préfecture de police (qui supervise les questions de circulation).

A dire vrai, ce projet n'est pas plus utopique que la réalisation du nouveau Reuilly dans le 12^e, qui a concédé aux piétons des espaces non négligeables (c'est d'ailleurs une belle promenade à faire un dimanche). L'idée du jardin Michel-Servet n'implique aucune expulsion, aucune destruction d'immeuble.

De plus, les aménagements nécessaires ne coûteraient vraiment pas cher. Infiniment moins que la moindre des initiatives qui prend chaque jour la ville pour permettre à deux millions de véhicules de mal circuler. Au fait, combien ont coûté, en 1983, à la veille des élections municipales, les couleurs verts destinés aux cyclistes mais qui n'ont jamais servi à rien sur ce plan ?

On a aussi rencontré des réactions hostiles. La Page, soucieuse de susciter un réel débat démocratique, en publie deux dans ce numéro. On lira la position d'un commerçant de la rue Mouton-Duvernoy, qui craint que le commerce traditionnel périclite.

Les exemples de la rue Daguerre et de Strasbourg sont, selon nous, les meilleures illustrations que ces appréhensions ne sont pas fondées. Au contraire, nous avons même le sentiment que les retombées pourraient être extrêmement positives pour le petit commerce. D'ailleurs, les commerçants situés entre la rue Boulard et la rue Lalande ne demandent-ils pas eux aussi à être inclus

UN PETIT LUXEMBOURG DANS LE QUATORZIEME

L'idée consiste essentiellement à fusionner les deux squares, la place du marché et le triangle des boulistes (le long de l'avenue du Maine) pour en faire un jardin public d'un seul tenant, dit jardin Michel-Servet. Il inclurait les rues qui longent ou traversent ce nouvel espace (Durouchoux, Saillard et une partie de la rue Mouton-Duvernoy, qui seraient effacées). Naturellement, le marché de la place Boulard continuerait à exister et pourrait même connaître une nouvelle jeunesse.

A regarder un plan de l'arrondissement, on se rend rapidement compte que la réalisation de ce projet poserait des problèmes de culs-de-sacs pour une série de rues (Mouton-Duvernoy, Brézin, Boulard, etc.). C'est notamment pourquoi nous proposons de piétonner quelques rues du secteur. Ainsi gagnerait-on des espaces verts et des zones piétonnes. Notre arrondissement cesserait d'être une des lanternes rouges de Paris pour la longueur de voirie piétonnée.

LIONEL ASSOUD, MAIRE DU QUATORZIEME

« La circulation automobile n'a pas besoin de cela »

Comment, en tant que maire de l'arrondissement, vous situez-vous par rapport au projet de jardin Michel-Servet ?

Lionel Assouad : Quand j'en ai pris connaissance, votre idée m'a été très sympathique. Je dirais même qu'elle m'a rajouté de plus de dix ans car, en 1980, j'avais défendu à l'Hôtel de ville de Paris l'idée de réunir les deux squares (Aspirant-Dunand et Ferdinand-Brunot) pour en faire un bel ensemble de calme. Toutefois, à la différence de votre projet, le mien prévoyait un tunnel automobile sous la rue Mouton-Duvernoy. Je n'avais pas imaginé qu'on supprimerait la circulation comme vous le proposez.

Un tunnel à cet endroit ? Cela paraît relever d'une autre logique et incompatible avec l'humanisation du quartier...

L.A. : Tel n'est pas mon avis. Créer cet ensemble sans prévoir un écoulement des voitures, c'est créer un caillot dans le cerveau, je vous le promets ! La circulation automobile à Paris n'a pas besoin de cela ! Mais si nous n'avons pas réalisé le tunnel, c'était à l'époque pour une raison de coût, un métro genre VAL avenue du Général-Leclerc à la place des voitures et je vous soumettrais.

Et Strasbourg ?

L.A. : A Strasbourg, tout le centre ville est piétonnisé, c'est différent. J'ajouterais une dernière raison, qui tient aux désirs de la société française. Echec scolaire, chômage, délinquance, drogue, tout cela se concentre dans les quartiers piétonniers. Des marginaux

des couches ouvrières de Paris. Première objection : la réalisation du jardin et du secteur piétonnier ferait monter le prix des loyers et accroîtrait l'exclusion des couches populaires.

La première réponse n'est-elle pas que les loyers parisiens n'ont pas besoin de cela pour être hors de prix ? Deuxièmement : si c'est vrai, n'est-ce pas une manière de reconnaître

des couches ouvrières de Paris. Première objection : la réalisation du jardin et du secteur piétonnier ferait monter le prix des loyers et accroîtrait l'exclusion des couches populaires.

La première réponse n'est-elle pas que les loyers parisiens n'ont pas besoin de cela pour être hors de prix ? Deuxièmement : si c'est vrai, n'est-ce pas une manière de reconnaître

les efforts faits, « on ne circule pas mieux à Paris qu'il y a trente ans » et que construire toujours plus de parkings est une sorte de fuite en avant qui incite d'autres voitures à entrer dans Paris. Surtout, Lionel Assouad donne le sentiment de ne vouloir prendre aucune décision d'ampleur. Il se conduit comme s'il n'y avait pas d'alternative à l'automobile reine. Chaque éventuel problème que soulèverait notre projet paraît insurmontable à ses yeux, mais les nuisances et le coût social de la préférence donnée aux voitures individuelles ne posent jamais de problèmes insolubles. Dans cette optique, les quartiers piétonniers, c'est bon pour les Scandinaves... et peut-être pour les Alsaciens (lire ci-contre l'article de Frédéric Polatchev sur l'expérience de Strasbourg).

En outre, le maire du 14^e cache mal qu'il tient à tout prix à éviter de s'attirer des protestations contre ses initiatives. Aussi choisit-il de ne pas lever le petit doigt... L'immobilisme est la ligne de conduite de l'équipe qu'il dirige.

Cela dit, parmi les objections qui nous ont été faites, deux nous paraissent sérieuses, quoique nullement irréfutables. Elles émanent d'un commerçant inquiet de l'exclusion

des couches ouvrières de Paris. Première objection : la réalisation du jardin et du secteur piétonnier ferait monter le prix des loyers et accroîtrait l'exclusion des couches populaires.

La première réponse n'est-elle pas que les loyers parisiens n'ont pas besoin de cela pour être hors de prix ? Deuxièmement : si c'est vrai, n'est-ce pas une manière de reconnaître

les efforts faits, « on ne circule pas mieux à Paris qu'il y a trente ans » et que construire toujours plus de parkings est une sorte de fuite en avant qui incite d'autres voitures à entrer dans Paris. Surtout, Lionel Assouad donne le sentiment de ne vouloir prendre aucune décision d'ampleur. Il se conduit comme s'il n'y avait pas d'alternative à l'automobile reine. Chaque éventuel problème que soulèverait notre projet paraît insurmontable à ses yeux, mais les nuisances et le coût social de la préférence donnée aux voitures individuelles ne posent jamais de problèmes insolubles. Dans cette optique, les quartiers piétonniers, c'est bon pour les Scandinaves... et peut-être pour les Alsaciens (lire ci-contre l'article de Frédéric Polatchev sur l'expérience de Strasbourg).

Le projet Michel-Servet : un moyen de gagner espaces verts et rues piétonnes.

que cela améliorerait considérablement le cadre de vie des riverains ? Si c'est le cas, comme finalement tout le monde l'admet au moins implicitement, la conclusion s'impose d'elle-même. De quelle alternative disposons nous ? Laisser la municipalité installer ses axes rouges et, demain peut-être, son projet Laser d'autoroutes souterraines ? Humaniser la ville profite avant tout aux couches populaires qui, contrairement aux couches les plus aisées, n'ont pas la possibilité de partir en week-end respirer un peu d'oxygène.

La deuxième objection concerne le projet de détournement de la circulation par la rue

Ernest-Cresson. Cela aurait pour effet, nous dit notre interlocuteur, de rendre cette rue infernale.

Notons d'abord que cela était une proposition visant à rendre accessible l'entrée et la sortie du parking de la mairie (puisqu'il existe, qu'il serve !). Il y a peut-être d'autres propositions plus intelligentes. Comme le dit l'adjoint au maire, « quand il le faut, les tech-

iciens trouvent toujours des solutions ». Deuxième réponse : le projet de jardin Michel-Servet se veut en rupture avec la logique dominante en matière d'aménagement de Paris et du 14^e.

La question essentielle est évidemment, toujours et encore, celle de la place de l'automobile dans la capitale. Veut-on continuer à adapter la ville aux automobiles ou est-on prêt à envisager la perspective inverse ? Sous prétexte que piétonner un secteur détourne la circulation sur des rues non piétonnées, faut-il cesser de rendre la ville à ses habitants ? Il y a un moment où il faut rompre avec la logique antérieure. On peut au moins le faire à titre expérimental et, au bout d'une période de quelques mois, consulter les riverains pour savoir s'il veulent revenir à l'ancien système. Chiche M. le Maire ?

Marnix Dresse

que cela améliorerait considérablement le cadre de vie des riverains ? Si c'est le cas, comme finalement tout le monde l'admet au moins implicitement, la conclusion s'impose d'elle-même. De quelle alternative disposons nous ? Laisser la municipalité installer ses axes rouges et, demain peut-être, son projet Laser d'autoroutes souterraines ? Humaniser la ville profite avant tout aux couches populaires qui, contrairement aux couches les plus aisées, n'ont pas la possibilité de partir en week-end respirer un peu d'oxygène.

La deuxième objection concerne le projet de détournement de la circulation par la rue

Marnix Dresse

Ernest-Cresson. Cela aurait pour effet, nous dit notre interlocuteur, de rendre cette rue infernale.

Notons d'abord que cela était une proposition visant à rendre accessible l'entrée et la sortie du parking de la mairie (puisqu'il existe, qu'il serve !). Il y a peut-être d'autres propositions plus intelligentes. Comme le dit l'adjoint au maire, « quand il le faut, les tech-

iciens trouvent toujours des solutions ». Deuxième réponse : le projet de jardin Michel-Servet se veut en rupture avec la logique dominante en matière d'aménagement de Paris et du 14^e.

La question essentielle est évidemment, toujours et encore, celle de la place de l'automobile dans la capitale. Veut-on continuer à adapter la ville aux automobiles ou est-on prêt à envisager la perspective inverse ? Sous prétexte que piétonner un secteur détourne la circulation sur des rues non piétonnées, faut-il cesser de rendre la ville à ses habitants ? Il y a un moment où il faut rompre avec la logique antérieure. On peut au moins le faire à titre expérimental et, au bout d'une période de quelques mois, consulter les riverains pour savoir s'il veulent revenir à l'ancien système. Chiche M. le Maire ?

Marnix Dresse

que cela améliorerait considérablement le cadre de vie des riverains ? Si c'est le cas, comme finalement tout le monde l'admet au moins implicitement, la conclusion s'impose d'elle-même. De quelle alternative disposons nous ? Laisser la municipalité installer ses axes rouges et, demain peut-être, son projet Laser d'autoroutes souterraines ? Humaniser la ville profite avant tout aux couches populaires qui, contrairement aux couches les plus aisées, n'ont pas la possibilité de partir en week-end respirer un peu d'oxygène.

La deuxième objection concerne le projet de détournement de la circulation par la rue

Marnix Dresse

UNE PIETONNISATION REUSSIE

L'exemple Strasbourgeois

Piétonner une rue ou un quartier ne consiste pas seulement à soustraire un espace à l'automobile ; cela relève tout autant d'une logique d'animation et de reconquête de la ville par ses habitants. Le cas de Strasbourg est à cet égard intéressant.

AFIN d'atténuer les nuisances urbaines provoquées par les voitures, les mairies les moins passées posent des mesures réglementaires pour réduire leur vitesse et leur nombre. Des élus commencent à comprendre que la liberté de circuler n'arrivera à maturité que lorsqu'elle sera correctement organisée. Un des axes de cette nouvelle politique consiste à piétonner certains secteurs.

La tendance est profonde et prend sa source dans les excès de l'automobile et des automobilistes. Le bilan est trop connu : 12 000 morts et 200 000 blessés par an, nuisances acoustiques, pollution de l'atmosphère, embouteillage, gaspillage de temps, gaspillage d'énergie, destruction des paysages, occupation démesurée des espaces publics. Dans les villes, tous ces aspects négatifs se concentrent dans un espace réduit.

Depuis février dernier, à l'initiative de la municipalité, le centre de Strasbourg est piétonnisé. Il est désormais réservé aux piétons, aux cyclistes, aux bus et aux taxis. Il n'est plus question de traverser la ville en voiture individuelle.

Pour des raisons parfois plus politiques que commerciales une partie des commerçants s'est opposée à la réalisation de ce projet. Tant que le réaménagement de la place Kléber et la construction du tramway sont en cours, il est difficile de tirer un bilan définitif de cette opération. Néanmoins, certains signes montrent que cette piétonnisation est appréciée positivement.

Notons par exemple l'action de certains commerçants de la rue de la Mésange. Au départ, ils ont manifesté contre le projet. Puis, quand celui-ci est entré dans la vie, ils ont à nouveau manifesté. Mais cette fois, ils étaient convertis à cette optique, davantage que la mairie elle-même. Ils ne voulaient même plus que les bus passent devant leurs boutiques. Ils ne voulaient plus que des piétons.

Mieux encore : des riverains et des commerçants des rues non comprises dans le périmètre ont demandé – et obtenu – la piétonnisation de leur voie. A la clé, ont été créés de nouveaux marchés spécialisés (marché aux livres, marché de producteurs de légumes frais, brocante). Mentionnons enfin la piétonnisation récente de la rue d'Austerlitz, qui était un axe important de pénétration automobile. La décision a été prise avec l'accord total des commerçants convaincus par un test de quelques mois.

La ville retrouvée

Le succès de l'expérience strasbourgeoise n'est pas le fruit du hasard. La piétonnisation d'un quartier et la priorité donnée aux transports collectifs apportent sécurité et calme à ses habitants. La première chose qui frappe lorsqu'on se promène dans le centre de la capitale alsacienne est l'absence de bruit. Le silence est à peine troublé par le moteur des bus. Il devient possible de

se parler sans hausser la voix. S'asseoir à la terrasse d'un café, déjeuner dehors est un nouveau plaisir. Se promener en ville, faire ses courses n'est plus une épreuve, une source supplémentaire de stress.

Parents et enfants déboulent sans crainte sur un espace qui leur est désormais affecté. Les personnes âgées, les handicapés, les bambins, tous ces traditionnels exclus de la ville, ont de nouveaux droits de cité. Les habitants sont davantage en mesure de se réapproprier leur ville ; ils ne se contentent plus de la traverser. Le patrimoine urbain est mieux mis en valeur. Sans risque, on peut apprécier une belle façade. Plus fondamentalement, la création d'un secteur piétonnier répond à une logique de convivialité et d'animation.

Cette animation profite aussi aux commerçants. Ils disposent de nouveaux espaces qui leur permettent d'aller vers le client. La décoration des vitrines, l'exposition des marchandises peuvent être mises à portée immédiate. Dans certains cas, le quartier retrouve ou acquiert un air de fête. Ce n'est pas par hasard que les marchés de France montrent une nouvelle vitalité et que les villes qui avaient dû les fermer les ouvrent à nouveau.

La piétonnisation la plus audacieuse n'est pas le fait d'extrémistes peu soucieux de la liberté de circuler ou de l'avenir de l'industrie automobile. L'exemple des pays rhénans (Pays-Bas, Allemagne, Suisse) le montre amplement. La politique de piétonnisation, y compris dans de toutes petites villes, y est à l'œuvre parfois depuis vingt ans. Or personne n'ignore que les habitants de ces pays possèdent des voitures nombreuses et solides et belles. Mais aujourd'hui, encore beaucoup de villes européennes sont au bord de la saturation. Et toutes les études prospectives montrent que faute d'autres choix d'aménagement du territoire, le parc automobile ira croissant.

Un autre usage de l'automobile

Cette situation place les élus face à une alternative. Ils peuvent continuer à remodeler les villes pour les adapter à la voiture en construisant (à très grands frais) voies sur berges, rocade, périphériques, autoroutes souterraines ou aériennes, parkings en tous genres. Ces équipements se révèlent toujours rapidement insuffisants. Plus on vise à faciliter la circulation automobile, plus les automobilistes sont nombreux à vouloir en profiter. Cette fuite en avant aboutit à déshumaniser la ville et accentue la tendance des citadins à la fuir.

Les élus peuvent au contraire promouvoir un autre usage de la voiture, donner la priorité aux déplacements collectifs, aux deux roues, aux piétons. Bref, ils peuvent, à propos de toute décision, toujours penser à rendre la ville à ses habitants.

N'est-il pas désormais clair que, dans les grandes villes, l'usage non maîtrisé des voitures individuelles porte gravement atteinte à d'autres droits ?

Frédéric Polatchev

LA PAGE est éditée par l'association L'Equip'Page BP53, Paris Cedex 14. Directeur de publication: Jean-Luc Metzger Tél (répondeur) : 45.41.75.80. Commission paritaire n°71081 ISSN n° 0998.2728 Impression: Rotographie, Montreuil.

SAINTE-ANNE, MODES D'EMPLOIS

Y'A ENCORE des places à Sainte-Anne...!, c'est ainsi que rue du Père-Corentin un épicier apostrophe en guise d'au revoir une de ses amies, une jeune femme, qui hennit en réponse un grand rire, et s'éloigne à grands pas.

Alors savent-ils, savez-vous que Sainte-Anne est tout près, dans le 14^e, 1 rue Cabanis...? C'est une référence tellement habituelle dans le discours de chacun, comme Charenton, Saint-Lazare ou Chaillot, une référence de la folie et de l'enfermement à l'asile.

Cette image de l'enfermement, toujours suspect d'être arbitraire aux yeux du passant, demande à être nuancée : depuis la mise en place de la sectorisation psychiatrique, au début des années 60, qui a fait sortir les équipes médicales des anciens asiles rebaptisés centre hospitalier spécialisés, des dispensaires se sont créés dans la ville, permettant d'assurer des soins externes aux patients après une hospitalisation, voire de la prévenir. Le travail de secteur a eu pour effet une diminution notable du nombre d'indications d'internements.

Le but de cette politique de sectorisation était de prendre en charge les malades les plus difficiles au plus près de leur lieu d'habitation, afin de préserver leur insertion sociale -la rupture du lien social stigmatisant la folie, le moment de crise au cours de l'évolution d'une maladie psychiatrique.

Les lieux d'hospitalisation correspondants aux secteurs parisiens constituent une ceinture banlieusarde d'hôpitaux psychiatriques : Maison Blanche et Ville Evrard (Seine-Saint-Denis), Villejuif (Val-de-Marne), Esquirol à Saint-Maurice (Val-de-

Marne), Perray-Vaucluse (Essonne). Tous ces hôpitaux construits dans le courant du 19^e siècle sont bâtis sur le même modèle de pavillons disséminés dans un parc.

L'hôpital Sainte-Anne, intra-muros, constitue donc une exception à la tendance ancienne d'envoyer les malades à la campagne.

De grands noms de la psychiatrie ont travaillé dans ce lieu : Edouard Toulouse, Henri Rousselle, Jean Delay, Henri Ey, Jacques Lacan. Sainte-Anne demeure un lieu d'enseignement universitaire et post-universitaire, et certains soirs affluent des étudiants venus assister aux conférences et séminaires.

C'est enfin la bibliothèque de psychiatrie, de psychologie et de psychanalyse la plus complète qui soit, répondant aux besoins d'étudiants venus de toute la France.

Progressivement, les hospitalisations devenant de plus en plus rares et moins durables, la diminution du nombre de lits dans chaque unité d'hospitalisation a permis le rapprochement sur Sainte-Anne de plusieurs services situés en banlieue.

Paris est donc divisé en secteurs, chaque arrondissement constituant un ou plusieurs secteurs, qui disposent d'une unité d'hospitalisation et de plusieurs structures près de ses habitants.

Le quatorzième arrondissement est divisé en deux secteurs comportant chacun un service d'hospitalisation sur Sainte-Anne et de plusieurs structures sur l'arrondissement : centres médico-psychologiques, hôpitaux de jour, hôpitaux de nuit. Il est à noter que les consultations des centres médico-psychologiques sont gratuites.

Sainte-Anne, c'est encore le lieu qui centralise les urgences psychiatriques de toute la région parisienne, avec le CPOA (traduisez: Centre psychiatrique d'orientation et d'accueil) accueillant, 24 heures sur 24, toute personne demandeuse de soin médico-psychologique, avec un standard téléphonique (45 65 80 00) renseignant sur les possibilités de prise en charge en région parisienne.

Hélène Mniestris

D'UN MUR A L'AUTRE

Il m'arrive de traverser par la grande allée centrale, de la rue Cabanis à la rue d'Alésia. Parfois même, avec une petite sensation de faute, une légère inquiétude qu'on me demande ce que je fais là ; sentiments que j'impute au lieu que je traverse puisqu'il s'agit de l'hôpital Sainte-Anne.

Souvent je pense à Althusser séjournant ici, aux prises avec l'horreur du crime. Ou bien à Artaud, ou encore à Michaux... De bien belles pensées dans les allées soignées (par les malades ?), offertes à qui peut encore les trouver belles. Pensées violettes et pourpres, jaunes et bleues.

Peu de passants, quelques visiteurs, quelques soignants, une pauvre silhouette cassée, égarée ou ralentie dans sa douleur-même. Parfois un cri s'échappe d'une fenêtre ouverte. Rarement plus. Lointaine et proche folie.

Symétriquement, de l'autre côté du Boulevard Saint-Jacques, il y a la Maison d'Arrêt de la Santé. Point de jardin, des murs bien opaques, mais comment ne pas les associer autrement que par leur proximité au métro Glacière, ces deux instances qui nous indiquent la norme étroite ou nous essayons de nous maintenir.

Jane Sautière

UNE MAISON POUR LES ENFANTS

Selon toute attente, dans quelques mois, la mairie ouvrira "La Maison Enchantée", à l'angle de l'avenue René-Coty et de la rue d'Alésia. Le combat qui l'opposait aux actuels locataires (la fondation Kopp) était inégal et la mairie a eu le dernier mot.

Le permis de construire ayant été délivré en septembre, les travaux (qui dureront de six à sept mois) pourront commencer. Les actuels locataires seront relogés. Où, comment, seront-ils indemnisés?

"La Maison Enchantée", ce sera, outre une crèche de 120 berceaux ouverte entre 6 et 23 heures, un endroit réservé aux parents où ils pourront venir parler...

Les membres de l'association Solensi (Solidarité Enfants Sida) accueilleront aussi les enfants séropositifs, ou ceux dont les parents sont malades. On y prévoit également d'aider les femmes ayant accouchées anonymement.

Le projet est ambitieux..., coûteux aussi, environ 18 millions de travaux.

HOPITAL SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Eloge de l'Assistan

Après une visite à Broussais (voir La Page n°13), nous vous présentons les changements qui affectent Saint-Vincent-de-Paul, maternité et hôpital pour enfants malades. Des mutations qui semblent remettre en cause les missions de la santé publique.

NI CHARGÉ de commerces, comme l'axe rouge du Général-Leclerc, ni promenade, comme l'avenue de l'Observatoire, l'axe rouge Denfert-Rochereau n'incite guère à la flânerie. Instituts, hôpitaux, congrégations religieuses la bordent de hauts murs tristes, rarement percés d'ouvertures. Une fois franchies les grilles du n°82, l'impression de citadelle s'estompe.

Bâtiments de pierre, ravalés ou non, jouent des pavillons de briques, fatigués ou pimpants; de vieilles dépendances somnolent, des immeubles de ciment noir menacent une cabane préfabriquée (la médecine du travail); un conteneur à ordures et des piles de linge sale, alignés sur un quai, nous rappellent que l'espace manque. De loin en loin, pointent de récentes constructions aux lignes audacieuses, des façades rénovées, des jardinets entretenus; on améliore la signalisation et ces quelques notes vives contribuent à donner de ce lieu une image plus chaleureuse. On construit, rénove, repeint... alors, quoi de neuf à Saint-Vincent-de-Paul?

ATTENUER LA DIMENSION HOSPITALIERE

Il est essentiel de rendre transparente l'institution hospitalière aux plus jeunes patients, de manière à éviter qu'ils en deviennent dépendants et se coupent du monde des "bien portants". Pour qu'ils oublient le contexte médical, pour que leur vie quotidienne soit la plus "banale", plusieurs efforts se conjuguent. On privilégie

SOIGNER LA MERE ET L'ENFANT

L'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, comporte 404 lits (soit 20% du parc hospitalier de l'AP consacré aux enfants malades) et emploie 400 "médecins" (internes, étudiants en médecine, chefs de service, attachés...), 1200 membres des professions paramédicales (dont 445 diplômés), administratives et techniques et 100 vacataires.

A titre de comparaison, l'ensemble des hôpitaux de l'Assistance publique de Paris compte 33000 lits, regroupe 140 métiers et emploie 80 000 agents.

A Saint-Vincent, non seulement on soigne les enfants, mais on les fait naître: chaque année, plus de 2300 bébés y voient le jour. Sans rentrer dans le détail des spécialités, signalons celles qui font l'originalité de Saint-Vincent. Le service de gynécologie-obstétrique (pour les gros-



l'hospitalisation courte. Une maison de parents (15 chambres en secteur hôtelier) vient d'être ouverte, où les mères (et les pères) qui habitent loin peuvent résider durant l'hospitalisation de leurs enfants; au sein même de l'hôpital, tout un ensemble d'activités permettent de recréer des conditions d'existence presque "normales": école, ateliers de sculpture, théâtre.

Dans chaque service, des éducatrices sortent les enfants de leurs chambres pour les faire jouer à l'écart des structures médicalisées. Des bénévoles font de l'animation au lit des malades, les initient à la musique. Il existe une ludothèque. Le mercredi est jour de films ou de contes.

En ce qui concerne "l'hospitalisation à domicile", si elle présente de nombreux avantages, elle reste peu développée. Enfin,

sesses à risque ou non, le diagnostic prénatal, les stérilités, etc...). La médecine pédiatrique, ensuite, avec son secteur d'endocrinologie particulièrement développé, se charge des problèmes de croissance et de diabète. La chirurgie pédiatrique où l'on parvient à opérer les enfants avant leur naissance! Et le service de stomatologie pour les enfants qui ne peuvent être soignés en ville (victimes de gros handicaps, enfants angoissés). Les urgences pédiatriques, enfin, prennent en charge (24h/24) les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans.

Précision : Ne pas confondre l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul (82 avenue Denfert-Rochereau) et le centre d'accueil du Service de l'aide sociale à l'enfance dont les bâtiments sont attenants. Le second établissement dépend de la Ddass et se consacre à l'hébergement des enfants trouvés (vocation première de l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul).

un projet d'accueil spécifique est à l'étude pour répondre aux attentes et besoins des adolescents.

Améliorer l'accueil, cela concerne aussi bien les locaux, que les équipements, les procédures d'admission et les circuits de soins. Mais tous ces aménagements seraient insuffisants si le personnel continuait à n'être considéré que comme de la "main d'œuvre". C'est pourquoi les mesures visant à revaloriser le statut et la place des agents seront bénéfiques pour tous. Dans cette optique, résumons ce qui a changé en matière d'études d'infirmières.

REVALORISER LE PERSONNEL

On ne parle plus d'école d'infirmières mais de centres de formation en soins infirmiers, la durée des études est portée à trois ans (rallongée de trois mois), les élèves ont le statut d'étudiants et l'on peut espérer que, par cette revalorisation des études, le personnel diplômé sera lui-même mieux considéré.

A Saint-Vincent (comme ailleurs), le poids de la hiérarchie est si fort que les agents n'osent que rarement s'opposer au pouvoir des médecins. Il est dorénavant obligatoire que chaque corps de métier soit représenté dans les réunions de service (le représentant est... désigné par la direction).

Grâce à ce temps de parole garanti, on peut espérer que le personnel infléchisse certaines décisions, tant en ce qui concerne les thérapies que l'organisation. Mais il est clair que rien n'est acquis et que seul l'usage, établissement par établissement, service par service, permettra de mesurer la volonté réelle qu'évoluent les relations professionnelles.

Un dernier point conforte les précédents. Il s'agit de l'importance accordée à la formation. L'Assistance publique y consacre 4% de son budget, des services de formation à part entière se mettent en place, l'information circule, même si les surveillantes sont souvent réticentes à laisser partir leurs meilleurs agents. Si les formations proposées ne visent bien souvent qu'à un approfondissement des connaissances et

ce publique



L'hôpital Saint-Vincent-de-Paul compte 404 lits, soit 20% du parc de l'AP consacré aux enfants malades.

attention fut attirée par une affiche manuscrite, sorte de bouteille à la mer pour matelot du bitume.

Le document pédagogique allait à l'essentiel et, en quelques chiffres, réussit à faire fondre notre bel optimisme. Quoi? On aurait supprimé 5 lits (et 16 postes hospitaliers) en 1992, et l'on prévoyait de retirer 10 autres lits (et 13 postes) en 1993? Nous ne pouvions le croire! Quoi, le maire de Paris, président du conseil d'administration de l'AP, laisserait dépérir son bon peuple? Et l'affiche continuait, prétendant que sur l'ensemble de l'Assistance publique, on envisageait de faire disparaître 6000 lits (soit 25000 agents). Après une brève période de doute, nous décidâmes de ne pas répercuter cette information, et d'attendre que les lits soient effectivement supprimés pour vous en parler...

Jean-Luc Metzger

Rentabilisation

FINI LA CHARITE

ETABLISSEMENT de l'Assistance publique de Paris, Saint-Vincent-de-Paul est en principe ouvert à toutes les futures mères ou à tous les enfants malades, sans distinction de "race", de confession, d'âge ou de revenu.

A cela, nous tenons à apporter deux restrictions. La première concerne l'accès à la maternité: n'accouche pas qui veut à Saint-Vincent. Les places sont comptées et l'usage consacre une sélection de fait (il vaut mieux être du 14^e; sinon, la connaissance d'un responsable médical ou administratif n'est pas un handicap).

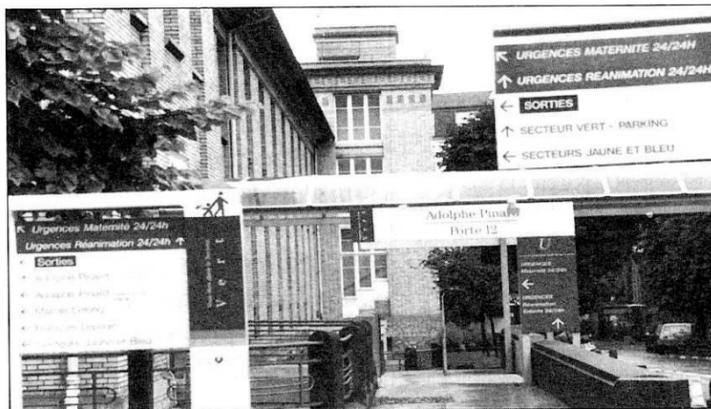
La seconde restriction concerne l'avenir. Le pavé est tombé dans la mare du pays des droits de l'homme. De quoi s'agit-il? Désormais, l'accès à l'hôpital public n'est plus un droit; une note de service donne en effet consigne de refuser, sauf cas d'urgence, toute personne ne pouvant payer. Chômeurs en fin de droit, exclus de l'abondance... tous ceux, en fait, qui sont sans couverture sociale ou qui ne connaissent pas leurs droits (il est toujours possible de faire une demande pour bénéficier de la médecine gratuite), risquent de faire les frais de cette rentabilisation de l'entreprise "hospitalière".

Ainsi, s'ils ne présentent pas de symptômes considérés comme "graves", des enfants dont les parents ne sont pas solvables se verront interdire l'accès à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul. La notion de "cas d'urgence" est suffisamment floue pour qu'un enfant victime de maladie invalidante, mais ne mettant pas sa vie en danger (par exemple, maladie de la peau l'enlaidissant), soit refoulé!

S'agit-il d'un phénomène transitoire et sans conséquence ou de la première manifestation de l'abandon du service public? Doit-on s'attendre à ce que se multiplient de semblables ségrégations?

GESTION INFORMATISEE DU PERSONNEL

Qu'a-t-on encore prévu de mettre en œuvre pour "rentabiliser" le secteur hospitalier? Actuellement, chaque agent est affecté à un service et travaille selon les horaires



Les plus démunis risquent de se voir exclure du système de santé publique.

fixes. Cela lui permet de maîtriser une spécialité médicale, de s'intégrer dans une équipe de soins et d'apporter un traitement personnalisé à "ses" patients. Grâce à un système de pointage électronique (Giotto), le service du personnel connaît, à chaque instant et pour chaque service, le nombre d'agents présents, ainsi que la charge prévisionnelle de travail (estimée en fonction du nombre d'actes à pratiquer et de leur durée moyenne). Vous imaginez la suite. La direction des "ressources humaines" a tous les éléments pour dispatcher les effectifs considérés en surnombre dans un service ponctuellement sous-dimensionné.

Mais l'AP peut mieux faire. On pourra demander aux agents estimés en surnombre, de quitter l'hôpital pour ne revenir qu'aux heures où une pointe de travail est prévue. Et ce, quelque soit sa plage horaire usuelle. On régresse ainsi vers un travail à l'heure, à la tâche... Ajoutons que, pour certaines catégories de personnel, les déplacements de poste sont envisagés, non seulement d'un service à un autre au sein d'un même hôpital, mais également entre hôpitaux. Telle infirmière qui travaille habituellement de 7 heures à 15 heures, jugée "excédentaire" à Saint-Vincent, pourra être affectée le lundi à

Necker pour la tranche 15 heures/21 heures, puis revenir le mardi matin à Saint-Vincent...

Les gestionnaires hospitaliers ont classé les actes médicaux en trois catégories. Ceux qui sont très rentables, ceux qui le sont tout juste et ceux qui coûtent de l'argent (à l'hôpital)! Les interventions chirurgicales sont en général très rentables, ainsi que les examens radiologiques associés, mais les journées passées dans les services post-opératoires ne le sont pas. Conclusion: opérons, certes, avec force clichés, mais gardons les patients le moins longtemps. Regroupons les services à faible rentabilité et redistribuons les lits dans les services plus rentables.

Conséquence: pendant les vacances, à Saint-Vincent, et pour la première fois, on ferme "provisoirement" le service de réanimation chirurgicale de néonatalogie par manque de poste. Personnel et patients de ce service sont regroupés avec ceux du service de réanimation post-opératoire pour enfants plus âgés. D'où les problèmes de surcharge, d'équipements, de matériel, d'asepsie...

Faire "oublier" l'hôpital, reconnaître à chaque employé une importance accrue dans la relation soignant-soigné, ces éléments paraissent positifs. Mais en considérant les agents comme des pions et les patients comme des produits que l'on vent au meilleur coût, vers quel riche avenir s'achemine-t-on?

J.-L. M.

UN PEU D'HISTOIRE

Sous l'impulsion de saint Vincent de Paul (l'homme), une maison d'accueil de "l'enfance abandonnée" est ouverte en 1670 sur le parvis de Notre-Dame. D'autre part, en 1650, la congrégation des prêtres de l'Oratoire s'étend rue d'Enfer, sur le site de l'actuel hôpital Saint-Vincent-de-Paul. Supprimée en 1792, elle devint successivement hôpital d'accouchement, succursale de la maternité, maison d'allaitement et, en 1814, hospice pour enfants trouvés de moins de 2 ans (un trou était pratiqué dans le mur de la rue d'Enfer, pour que les nourrissons soient remis aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul). A partir de 1838, il accueille les enfants abandonnés de tous âges et les orphelins.

C'est dans ce contexte que s'est édifiée la pédiatrie moderne. En effet, épidémies et maladies infantiles étaient fréquentes dans un lieu où de nombreux enfants malheureux et fragiles étaient rassemblés. Les médecins attachés à cet établissement développèrent sur le tas une médecine spécifique et acquérèrent une réputation qui dépassa le cadre de l'hospice. Ainsi fut créé un service de consultation externe destiné aux enfants parisiens, qui sera plus tard équipé de lits.

Culture dans la ville, sculpture dans la vie

EN 1979, un groupement de sculpteurs et de peintres a permis de créer l'association "Culture dans la ville", dont le but est de permettre à la population de s'exprimer et d'établir une relation active entre les créateurs professionnels et le public. Ainsi sont nés les ateliers de sculpture sur pierre, animés, notamment, par Robert Juvin et Chantal Ray-Soler; celui du 36 avenue Jean-Moulin a été inauguré en février 1983 par Edwige Avice.

Attiré par le succès de la rencontre artistes/public, M. Paire, alors directeur de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, a souhaité, dès 1985, l'ouverture de tels ateliers à l'hôpital, pour les membres du personnel, leurs enfants et les patients.

Pour le personnel, disposer d'un atelier de sculpture sur le lieu du travail constitue un avantage évident. Il permet à chacun, s'il est mis en confiance et en situation, de s'exprimer. La pratique de la taille directe de la pierre, du fait même de la résistance du matériau, oblige à avoir un maximum de concentration.

Sans doute plus qu'un autre moyen d'expression, elle aide les enfants hospitalisés à sortir de leur condition; vaincre un matériau constitue une aventure positive,



notamment pour ceux des patients qui ont des problèmes psychologiques.

Cette activité a révélé des qualités thérapeutiques reconnues tant par les médecins que par les parents.

« J'y vois le fait que les enfants sont occupés et que, pendant des heures, ils oublient l'endroit où ils sont, ils oublient leur éloignement familial... ça, c'est l'aspect occupation, mais par derrière, ce qui est formidable, c'est qu'un enfant continue de créer.

La pratique de la sculpture aide les enfants hospitalisés à oublier leur condition.

C'est exactement l'aspect thérapeutique de la sculpture », estime le professeur Lenoir, de l'hôpital des enfants malades.

« Ma fille a trouvé dans cet atelier beaucoup mieux qu'un dérivatif. Elle s'est pas-

sionnée pour une initiation à la création, à tel point qu'elle y a trouvé une valorisation profonde à un moment où elle avait besoin de se retrouver elle-même; mon souhait est de voir s'étendre cette belle action en milieu hospitalier », raconte quant à lui un père dont l'enfant était hospitalisé depuis trois mois pour anorexie mentale à Saint-Vincent-de-Paul.

La participation effective des artistes professionnels à cette entreprise leur permet de jouer un rôle actif au service des habitants, elle les intègre à la société. Pour la population, elle établit une relation créatrice avec des interlocuteurs qualifiés. C'est pourquoi il convient de défendre l'aspect "outil de travail" des ateliers (1), trop souvent détournés de leur fonction.

Bertrand Roche

(1) Robert Juvin est notamment intervenu auprès de François Mitterrand en 1981 pour faire acheter par l'Etat les ateliers de la Cité fleurie en faveur des artistes; il a participé avec Chantal Ray-Soler à l'occupation du grand atelier 40-44 avenue Jean-Moulin, aujourd'hui démoli.

SAINTE-ANNE, MODES D'EMPLOIS

Y'A ENCORE des places à Sainte-Anne...! c'est ainsi que rue du Père-Coréentin un épicière apostrophe en guise d'au revoir une de ses amies, une jeune femme, qui hennit en réponse un grand rire, et s'éloigne à grands pas.

Alors savent-ils, savez-vous que Sainte-Anne est tout près, dans le 14^e, 1 rue Cabanis...? C'est une référence tellement habituelle dans le discours de chacun, comme Charenton, Saint-Lazare ou Chaillot, une référence de la folie et de l'enfermement à l'asile.

Cette image de l'enfermement, toujours suspect d'être arbitraire aux yeux du passant, demande à être nuancée : depuis la mise en place de la sectorisation psychiatrique, au début des années 60, qui a fait sortir les équipes médicales des anciens asiles rebaptisés centre hospitalier spécialisés, des dispensaires se sont créés dans la ville, permettant d'assurer des soins externes aux patients après une hospitalisation, voire de la prévenir. Le travail de secteur a eu pour effet une diminution notable du nombre d'indications d'internements.

Le but de cette politique de sectorisation était de prendre en charge les malades les plus difficiles au plus près de leur lieu d'habitation, afin de préserver leur insertion sociale - la rupture du lien social stigmatisant la folie, le moment de crise au cours de l'évolution d'une maladie psychiatrique.

Les lieux d'hospitalisation correspondants aux secteurs parisiens constituent une ceinture banlieusarde d'hôpitaux psychiatriques : Maison Blanche et Ville Evrard (Seine-Saint-Denis), Villejuif (Val-de-Marne), Esquirol à Saint-Maurice (Val-de-

Marne), Perray-Vaucluse (Essonne). Tous ces hôpitaux construits dans le courant du 19^e siècle sont bâtis sur le même modèle de pavillons disséminés dans un parc.

L'hôpital Sainte-Anne, intra-muros, constitue donc une exception à la tendance ancienne d'envoyer les malades à la campagne.

De grands noms de la psychiatrie ont travaillé dans ce lieu : Edouard Toulouse, Henri Rousselle, Jean Delay, Henri Ey, Jacques Lacan. Sainte-Anne demeure un lieu d'enseignement universitaire et post-universitaire, et certains soirs affluent des étudiants venus assister aux conférences et séminaires.

C'est enfin la bibliothèque de psychiatrie, de psychologie et de psychanalyse la plus complète qui soit, répondant aux besoins d'étudiants venus de toute la France.

Progressivement, les hospitalisations devenant de plus en plus rares et moins durables, la diminution du nombre de lits dans chaque unité d'hospitalisation a permis le rapprochement sur Sainte-Anne de plusieurs services situés en banlieue.

Paris est donc divisé en secteurs, chaque arrondissement constituant un ou plusieurs secteurs, qui disposent d'une unité d'hospitalisation et de plusieurs structures près de ses habitants.

Le quatorzième arrondissement est divisé en deux secteurs comportant chacun un service d'hospitalisation sur Sainte-Anne et de plusieurs structures sur l'arrondissement : centres médico-psychologiques, hôpitaux de jour, hôpitaux de nuit. Il est à noter que les consultations des centres médico-psychologiques sont gratuites.

Sainte-Anne, c'est encore le lieu qui centralise les urgences psychiatriques de toute la région parisienne, avec le CPOA (traduisez: Centre psychiatrique d'orientation et d'accueil) accueillant, 24 heures sur 24, toute personne demandeuse de soin médico-psychologique, avec un standard téléphonique (45 65 80 00) renseignant sur les possibilités de prise en charge en région parisienne.

Hélène Mniestrz

D'UN MUR A L'AUTRE

Il m'arrive de traverser par la grande allée centrale, de la rue Cabanis à la rue d'Alésia. Parfois même, avec une petite sensation de faute, une légère inquiétude qu'on me demande ce que je fais là : sentiments que j'impute au lieu que je traverse puisqu'il s'agit de l'hôpital Sainte-Anne.

Souvent je pense à Althusser séjournant ici, aux prises avec l'horreur du crime. Ou bien à Artaud, ou encore à Michaux... De bien belles pensées dans les allées soignées (par les malades?), offertes à qui peut encore les trouver belles. Pensées violettes et pourpres, jaunes et bleues.

Peu de passants, quelques visiteurs, quelques soignants, une pauvre silhouettede cassée, égarée ou ralentie dans sa douleur-même. Parfois un cri s'échappe d'une fenêtre ouverte. Rarement plus. Loin et proche folie.

Symétriquement, de l'autre côté du Boulevard Saint-Jacques, il y a la Maison d'Arrêt de la Santé. Point de jardin, des murs bien opaques, mais comment ne pas les associer autrement que par leur proximité au métro Glacière, ces deux instances qui nous indiquent la norme étroite ou nous essayons de nous maintenir.

Jane Sautière

HOPITAL SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Eloge de l'Assistance publique

Après une visite à Broussais (voir La Page n°13), nous vous présentons les changements qui affectent Saint-Vincent-de-Paul, maternité et hôpital pour enfants malades. Des mutations qui semblent remettre en cause les missions de la santé publique.

NI CHARGÉ de commerces, comme l'axe rouge du Général-Leclerc, ni promenade, comme l'avenue de l'Observatoire, l'axe rouge Denfert-Rochereau n'incite guère à la flânerie. Instituts, hôpitaux, congrégations religieuses le bordent de hauts murs tristes, rarement percés d'ouvertures. Une fois franchies les grilles du n°82, l'impression de citadelle s'estompe.

Bâtiments de pierre, ravalés ou non, joutent des pavillons de briques, fatigués ou pimpants; de vieilles dépendances somnolent, des immeubles de ciment noir menacent une cabane préfabriquée (la médecine du travail); un conteneur à ordures et des piles de linges sale, alignés sur un quai, nous rappellent que l'espace manque. De loin en loin, pointent de récentes constructions aux lignes audacieuses, des façades rénovées, des jardins entretenus; on améliore la signalisation et ces quelques notes vives contribuent à donner de ce lieu une image plus chaleureuse. On construit, rénove, repeint... alors, quoi de neuf à Saint-Vincent-de-Paul?

ATTENUER LA DIMENSION HOSPITALIERE

Il est essentiel de rendre transparente l'institution hospitalière aux plus jeunes patients, de manière à éviter qu'ils en deviennent dépendants et se coupent du monde des "bien portants". Pour qu'ils oublient le bête médical, pour que leur vie quotidienne soit la plus "banale", plusieurs efforts se conjuguent. On privilégie



l'hospitalisation courte. Une maison de parents (15 chambres en secteur hôtelier) vient d'être ouverte, où les mères (et les pères) qui habitent loin peuvent résider durant l'hospitalisation de leurs enfants; au sein même de l'hôpital, tout un ensemble d'activités permettent de recréer des conditions d'existence presque "normales": école, ateliers de sculpture, théâtre.

Dans chaque service, des éducatrices sortent les enfants de leurs chambres pour les faire jouer à l'écart des structures médicalisées. Des bénévoles font de l'animation au lit des malades, les initient à la musique. Il existe une ludothèque. Le mercredi est jour de films ou de contes.

En ce qui concerne "l'hospitalisation à domicile", si elle présente de nombreux avantages, elle reste peu développée. Enfin,

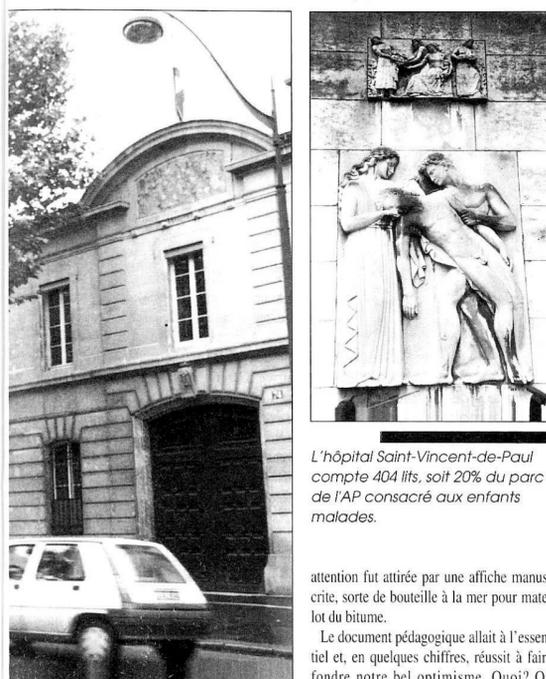
REVALORISER LE PERSONNEL

On ne parle plus d'école d'infirmières mais de centres de formation en soins infirmiers, la durée des études est portée à trois ans (rallongée de trois mois), les élèves ont le statut d'étudiants et l'on peut espérer que, par cette revalorisation des études, le personnel diplômé sera lui-même mieux considéré.

A Saint-Vincent (comme ailleurs), le poids de la hiérarchie est si fort que les agents n'osent que rarement s'opposer au pouvoir des médecins. Il est dorénavant obligatoire que chaque corps de métier soit représenté dans les réunions de service (le représentant est... désigné par la direction).

Grâce à ce temps de parole garanti, on peut espérer que le personnel infirmier certaines décisions, tant en ce qui concerne les thérapies que l'organisation. Mais il est clair que rien n'est acquis et que seul l'usage, établissement par établissement, service par service, permettra de mesurer la volonté réelle qu'évoquent les relations professionnelles.

Un dernier point conforte les précédents. Il s'agit de l'importance accordée à la formation. L'Assistance publique y consacre 4% de son budget, des services de formation à part entière se mettent en place, l'information circule, même si les surveillantes sont souvent réticentes à laisser partir leurs meilleurs agents. Si les formations proposées ne visent bien souvent qu'à un approfondissement des connaissances et



de savoir-faire, on commence à admettre qu'il est possible de changer de filière grâce à la formation continue.

UN PEU D'HISTOIRE

Sous l'impulsion de saint Vincent de Paul (l'homme), une maison d'accueil de "l'enfance abandonnée" est ouverte en 1670 sur le parvis de Notre-Dame. D'autre part, en 1650, la congrégation des prêtres de l'Oratoire s'étend rue d'Enfer, sur le site de l'actuel hôpital Saint-Vincent-de-Paul. Supprimée en 1792, elle devint successivement hôpital d'accouchement, succursale de la maternité, maison d'allaitement et, en 1814, hospice pour enfants trouvés de moins de 2 ans (un trou était pratiqué dans le mur de la rue d'Enfer, pour que les nourrissons soient remis aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul). A partir de 1838, il accueille les enfants abandonnés de tous âges et les orphelins.

C'est dans ce contexte que s'est édifiée la pédiatrie moderne. En effet, épidémies et maladies infantiles étaient fréquentes dans un lieu où de nombreux enfants malheureux et fragiles étaient rassemblés. Les médecins attachés à cet établissement développèrent sur le tas une médecine spécifique et acquièrent une réputation qui dépassa le cadre de l'hospice. Ainsi fut créé un service de consultation externe destiné aux enfants parisiens, qui sera plus tard équipé de lits.

Rentabilisation

FINI LA CHARITE

ETABLISSEMENT de l'Assistance publique de Paris, Saint-Vincent-de-Paul est en principe ouvert à toutes les futures mères ou à tous les enfants malades, sans distinction de "race", de confession, d'âge ou de revenu.

A cela, nous tenons à apporter deux restrictions. La première concerne l'accès à la maternité: n'accouche pas qui veut à Saint-Vincent. Les places sont comptées et l'usage consacre une sélection de fait (il vaut mieux être du 14^e; sinon, la connaissance d'un responsable médical ou administratif n'est pas un handicap).

La seconde restriction concerne l'avenir. Le pavé est tombé dans la mare du pays des droits de l'homme. De quoi s'agit-il? Désormais, l'accès à l'hôpital public n'est plus un droit; une note de service donne en effet consigne de refuser, sauf cas d'urgence, toute personne ne pouvant payer. Chômeurs en fin de droit, exclus de l'abondance... tous ceux, en fait, qui sont sans couverture sociale ou qui ne connaissent pas leurs droits (il est toujours possible de faire une demande pour bénéficier de la médecine gratuite), risquent de faire les frais de cette rentabilisation de l'entreprise "hospitalière".

Ainsi, s'ils ne présentent pas de symptômes considérés comme "graves", des enfants dont les parents ne sont pas solvables se verront interdire l'accès à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul. La notion de "cas d'urgence" est suffisamment floue pour qu'un enfant victime de maladie invariable, mais ne mettant pas sa vie en danger (par exemple, maladie de la peau l'enlaissant), soit refoulé!

S'agit-il d'un phénomène transitoire et sans conséquence ou de la première manifestation de l'abandon du service public? Et l'affiche continuait, prétendant que sur l'ensemble de l'Assistance publique, on envisageait de faire disparaître 6000 lits (soit 25000 agents). Après une brève période de doute, nous décidâmes de ne pas répéter cette information, et d'attendre que les lits soient effectivement supprimés pour vous en parler...

Jean-Luc Metzger

attention fut attirée par une affiche manuscrite, sorte de bouteille à la mer pour matelot du bitume.

Le document pédagogique allait à l'essentiel et, en quelques chiffres, réussit à faire fondre notre bel optimisme. Quoi? On aurait supprimé 5 lits (et 16 postes hospitaliers) en 1992, et l'on prévoyait de retirer 10 autres lits (et 13 postes) en 1993? Nous ne pouvions le croire! Quoi, le maire de Paris, président du conseil d'administration de l'AP, laisserait déperir son bon peuple? Et l'affiche continuait, prétendant que sur l'ensemble de l'Assistance publique, on envisageait de faire disparaître 6000 lits (soit 25000 agents). Après une brève période de doute, nous décidâmes de ne pas répéter cette information, et d'attendre que les lits soient effectivement supprimés pour vous en parler...

GENIE INFORMATISEE DU PERSONNEL

Qu'a-t-on encore prévu de mettre en œuvre pour "rentabiliser" le secteur hospitalier? Actuellement, chaque agent est affecté à un service et travaille selon les horaires



Necker pour la tranche 15 heures/21 heures, puis revenir le mardi matin à Saint-Vincent... Les gestionnaires hospitaliers ont classé les actes médicaux en trois catégories. Ceux qui sont très rentables, ceux qui le sont tout juste et ceux qui coûtent de l'argent (à l'hôpital). Les interventions chirurgicales sont en général très rentables, ainsi que les examens radiologiques associés, mais les journées passées dans les services post-opératoires ne le sont pas. Conclusion: opérations, certes, avec force clichés, mais gardons les patients le moins longtemps. Regroupons les services à faible rentabilité et redistribuons les lits dans les services plus rentables.

Les plus démunis risquent de se voir exclure du système de santé publique.

Cela lui permet de maîtriser une spécialité médicale, de s'intégrer dans une équipe de soins et d'apporter un traitement personnalisé à "ses" patients. Grâce à ce système de pointage électronique (Giot), le service du personnel connaît, à chaque instant et pour chaque service, le nombre d'agents présents, ainsi que la charge prévisionnelle de travail (estimée en fonction du nombre d'actes à pratiquer et de leur durée moyenne). Vous imaginez la suite. La direction des "ressources humaines" a tous les éléments pour dispatcher les effectifs considérés en surnombre dans un service ponctuellement sous-dimensionné.

Mais l'AP peut mieux faire. On pourra demander aux agents estimés en surnombre, de quitter l'hôpital pour ne revenir qu'aux heures où une pointe de travail est prévue. Et ce, quelque soit sa plage horaire usuelle. On régresse ainsi vers un travail à l'heure, à la tâche... Ajoutons que, pour certaines catégories de personnel, les déplacements de poste sont envisagés, non seulement d'un service à un autre au sein d'un même hôpital, mais également entre hôpitaux. Telle infirmière qui travaille habituellement de 7 heures à 15 heures, jugée "excédentaire" à Saint-Vincent, pourra être affectée le lundi à

fixes. Cela lui permet de maîtriser une spécialité médicale, de s'intégrer dans une équipe de soins et d'apporter un traitement personnalisé à "ses" patients. Grâce à ce système de pointage électronique (Giot), le service du personnel connaît, à chaque instant et pour chaque service, le nombre d'agents présents, ainsi que la charge prévisionnelle de travail (estimée en fonction du nombre d'actes à pratiquer et de leur durée moyenne). Vous imaginez la suite. La direction des "ressources humaines" a tous les éléments pour dispatcher les effectifs considérés en surnombre dans un service ponctuellement sous-dimensionné.

Mais l'AP peut mieux faire. On pourra demander aux agents estimés en surnombre, de quitter l'hôpital pour ne revenir qu'aux heures où une pointe de travail est prévue. Et ce, quelque soit sa plage horaire usuelle. On régresse ainsi vers un travail à l'heure, à la tâche... Ajoutons que, pour certaines catégories de personnel, les déplacements de poste sont envisagés, non seulement d'un service à un autre au sein d'un même hôpital, mais également entre hôpitaux. Telle infirmière qui travaille habituellement de 7 heures à 15 heures, jugée "excédentaire" à Saint-Vincent, pourra être affectée le lundi à

Necker pour la tranche 15 heures/21 heures, puis revenir le mardi matin à Saint-Vincent... Les gestionnaires hospitaliers ont classé les actes médicaux en trois catégories. Ceux qui sont très rentables, ceux qui le sont tout juste et ceux qui coûtent de l'argent (à l'hôpital). Les interventions chirurgicales sont en général très rentables, ainsi que les examens radiologiques associés, mais les journées passées dans les services post-opératoires ne le sont pas. Conclusion: opérations, certes, avec force clichés, mais gardons les patients le moins longtemps. Regroupons les services à faible rentabilité et redistribuons les lits dans les services plus rentables.

Conséquence: pendant les vacances, à Saint-Vincent, et pour la première fois, on ferme "provisoirement" le service de réanimation chirurgicale de néonatalogie par manque de poste. Personnel et patients de ce service sont regroupés avec ceux du service de réanimation post-opératoire pour enfants plus âgés. D'où les problèmes de surcharge, d'équipements, de matériel, d'asepsie...

Faire "oublier" l'hôpital, reconnaître à chaque employé une importance accrue dans la relation soignant-soigné, ces éléments paraissent positifs. Mais en considérant les agents comme des pions et les patients comme des produits que l'on vent au meilleur coût, vers quel riche avenir s'achemine-t-on?

J.-L. M.

Culture dans la ville, sculpture dans la vie

EN 1979, un groupement de sculpteurs et de peintres a permis de créer l'association "Culture dans la ville", dont le but est de permettre à la population de s'exprimer et d'établir une relation active entre les créateurs professionnels et le public. Ainsi sont nés les ateliers de sculpture sur pierre, animés, notamment, par Robert Juvin et Chantal Ray-Soler; celui du 36 avenue Jean-Moulin a été inauguré en février 1983 par Edwige Avicé.

Attiré par le succès de la rencontre artistes/public, M. Paire, alors directeur de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, a souhaité, dès 1985, l'ouverture de tels ateliers à l'hôpital, pour les membres du personnel, leurs enfants et les patients.

Pour le personnel, disposer d'un atelier de sculpture sur le lieu du travail constitue un avantage évident. Il permet à chacun, s'il est mis en confiance et en situation, de s'exprimer. La pratique de la taille directe de la pierre, du fait même de la résistance du matériau, oblige à avoir un maximum de concentration.

Sans doute plus qu'un autre moyen d'expression, elle aide les enfants hospitalisés à sortir de leur condition; ce qui est formidatif, c'est qu'un enfant continue de créer,



notamment pour ceux des patients qui ont des problèmes psychologiques.

Cette activité a révélé des qualités thérapeutiques reconnues tant par les médecins que par les parents.

"J'y vois le fait que les enfants sont occupés et que, pendant des heures, ils oublient l'endroit où ils sont, ils oublient leur éloignement familial... ça, c'est l'aspect occupation, mais par derrière, ce qui est formidable, c'est qu'un enfant continue de créer,

notamment pour ceux des patients qui ont des problèmes psychologiques. Cette activité a révélé des qualités thérapeutiques reconnues tant par les médecins que par les parents.

"J'y vois le fait que les enfants sont occupés et que, pendant des heures, ils oublient l'endroit où ils sont, ils oublient leur éloignement familial... ça, c'est l'aspect occupation, mais par derrière, ce qui est formidable, c'est qu'un enfant continue de créer,

notamment pour ceux des patients qui ont des problèmes psychologiques. Cette activité a révélé des qualités thérapeutiques reconnues tant par les médecins que par les parents.

"J'y vois le fait que les enfants sont occupés et que, pendant des heures, ils oublient l'endroit où ils sont, ils oublient leur éloignement familial... ça, c'est l'aspect occupation, mais par derrière, ce qui est formidable, c'est qu'un enfant continue de créer,

notamment pour ceux des patients qui ont des problèmes psychologiques. Cette activité a révélé des qualités thérapeutiques reconnues tant par les médecins que par les parents.

siomnée pour une initiation à la création, à tel point qu'elle y a trouvé une valorisation profonde à un moment où elle avait besoin de se retrouver elle-même; mon souhait est de voir s'étendre cette belle action en milieu hospitalier", raconte quant à lui un père dont l'enfant était hospitalisé depuis trois mois pour anorexie mentale à Saint-Vincent-de-Paul.

La participation effective des artistes professionnels à cette entreprise leur permet de jouer un rôle actif au service des habitants, elle les intègre à la société. Pour la population, elle établit une relation créatrice avec des interlocuteurs qualifiés. C'est pourquoi il convient de défendre l'aspect "outil de travail" des ateliers (1), trop souvent détournés de leur fonction.

Bertrand Roche

(1) Robert Juvin est notamment intervenu auprès de François Mitterrand en 1981 pour faire acheter par l'Etat les ateliers de la Cité fleurie en faveur des artistes; il a participé avec Chantal Ray-Soler à l'occupation du grand atelier 40-44 avenue Jean-Moulin, aujourd'hui démolie.

A VOTÉ!

Lors du référendum du 20 septembre sur le traité de Maastricht, sur les cinquante-huit bureaux de vote de l'arrondissement, seuls quatre ont donné la majorité au « non ».

Ces bureaux, considérés comme « populaires », sont situés rue Maurice-Rouvier et avenue Maurice-d'Ocagne. Ce sont les bureaux où la gauche faisait ses meilleurs scores et où, plus récemment, le Front national a effectué des percées importantes dans l'arrondissement (à peu près 15 %).

L'ensemble des autres bureaux, en dehors de quelques exceptions, a donné deux fois plus de voix au « oui » qu'au « non ».

Au total, si l'on tient compte des 48 000 suffrages exprimés dans le quatorzième, le « oui » l'a emporté avec 64%, contre 36% de « non » (score proche de la moyenne parisienne : 62%/38%). Par rapport aux 72 000 inscrits, cela fait 43% pour le « oui » et 24% pour le « non »...

LA FACE CACHÉE D'UN PETIT COMMERCE

Une nouvelle boutique vient d'ouvrir au 4 rue Lalande. Elle porte le nom évocateur de "Dark Side", et les objets qui s'y vendent s'accordent parfaitement avec les charmants vendeurs : des "skin heads" (en l'occurrence, une bande d'extrême-droite particulièrement violente).

L'un de ces "petits commerçants" est le fameux "Bat Skin". Fameux, car c'est lui qui avait organisé la bastonnade d'un Africain devant les caméras de la défunte "5". C'est lui aussi qui, par ses propos injurieux envers les juifs et les "étrangers", avait entraîné l'arrêt de l'émission télévisée de Bilalian, sur Antenne 2.

Des réunions semblent se tenir dans ce local et des habitants du quartier s'inquiètent. Un pétition destinée au maire du quatorzième circule. Mais Lionel Assouad dit n'y rien pouvoir. : "Ce sera à la Préfecture d'intervenir en cas de troubles de l'ordre public." Faut-il attendre la bavure ?

THÉÂTRE DU DÉ A COUDRE

Nous vous avons parlé d'eux dans le n°12. Ils jouaient Marivaux. Et c'était une joie de découvrir leur jeunesse, leurs talents, leur passion du théâtre. Ils jouent *L'Alchimiste* de Ben Jonson au théâtre Jacques-Courivaux, 21 rue d'Alésia, jusqu'au 14 novembre.

Du mardi au samedi à 20h15, le dimanche à 17 heures. Réservations : 45.41.10 08. ou 3615 Fnac. Prix des places : 80 et 60F (chômeurs et étudiants).

THÉÂTRE DES GENS

Le THEG-Théâtre des gens met en place, comme chaque année, un groupe de théâtre dans le quatorzième. A raison d'une soirée par semaine (le mercredi), le travail proposé passe par une palette de jeux, d'exercices et d'improvisations, et aboutit à la représentation publique d'un acte dramatique construit de A jusqu'à Z par le groupe et mis en scène par l'animateur.

Pas d'expérience requise ni de critère d'âge, de "physique", de milieu... Il suffit d'avoir envie et d'oser...

Renseignements, tél: 47.30.21.28.

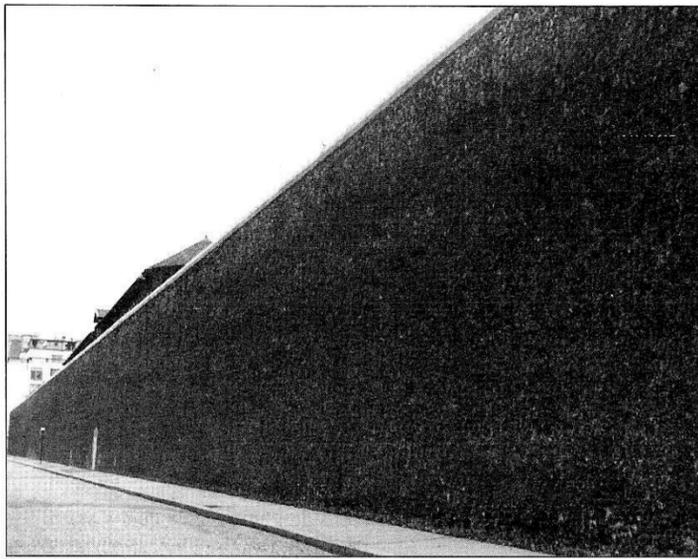
HUIS-CLOS

Rencontre derrière les barreaux

Il vous arrive de passer boulevard Arago, devant les fenêtres à barreaux que vous avez fini par ne plus remarquer... Ou peut-être avez-vous simplement du mal à imaginer ce que dissimulent ces murs, qui interdisent autant à notre regard d'y pénétrer qu'aux internés de s'évader au monde. A l'heure où les surveillants sont partout à la "une", nous donnons la parole aux détenus. Voyage dans l'inquiétante étrangeté du monde des reclus...

MON PASSEUR s'appelle Jacques, pasteur à la prison de la Santé. A lui, on daigne ouvrir les portes successives qui mènent aux habitants des lieux. Devant chacune de ces portes, qui n'ouvrent jamais que vers l'intérieur, l'attente. Arrivé à la rotonde centrale, le point d'observation à partir duquel rayonnent les allées sur plusieurs niveaux, un seul gardien est chargé d'ouvrir les accès aux divisions, de façon à ce qu'il n'y ait jamais plus d'une porte ouverte à la fois. Lorsque nous arrivons, la liste des prisonniers n'a pas été transmise à qui de droit (simple négligence administrative), et on entend un homme marteler de coups sa cellule: depuis deux jours paraît-il, ce tuberculeux réclame en vain des cigarettes. Prévenance ou indifférence ?

Ce matin-là, le culte n'aura pas lieu. Ma présence encourage Gérard et les autres à dire tout ce qu'ils ont sur le cœur, et d'abord leur frustration devant le peu d'attention qu'on leur porte, nous les gens de l'extérieur. Il y a ici Jésus et P'tit Jo, les vieux locataires qui ont tôt respiré l'air des geôles, et plus souvent que celui de la liberté; Francis, jeune et timide; Jean-Michel, prisonnier politique corse (eh oui, ça existe!);



Gérard, présumé innocent qui attend d'être jugé depuis bientôt quatre ans; ou encore Norbert, toujours prêt à justifier le système. La conversation s'engage facilement, débouche rapidement sur des critiques qui vont bien au delà des conditions matérielles d'existence, et démonte, avec une perspicacité inattendue, la logique du système carcéral, et, plus largement, celle du système judiciaire tout entier.

ABUS DE POUVOIR

Comment un gardien peut-il ne pas transmettre ou lire abusivement le courrier obligatoirement ouvert par l'administration pénitentiaire ? Pourquoi l'accès aux douches apparaît-elle comme une faveur et non comme une simple mesure d'hygiène, un droit élémentaire ? Comment un médecin peut-il rappeler à un détenu, qui se plaint de l'insuffisance des soins, la place qu'il occupe, et donc l'"illégitimité" de ses récriminations ? Pourquoi les livres sont-ils parfois transmis avec des pages arrachées ? Pourquoi la possibilité d'étudier ou de faire du sport pour les détenus est-elle perçue comme une faveur inacceptable ?

Parce que, nous répond Jean-Michel, il va de soi pour l'opinion, comme pour les "matons" qui n'en sont qu'un reflet, que le coupable (car, en prison, l'inculpé est toujours coupable de quelque chose) ne doit pas seulement se voir priver de liberté, il doit être puni, souffrir pour le mal qu'il a

Peut-être le droit s'arrête-t-il au seuil des maisons d'arrêt surpeuplées...

commis. De la réinsertion, il n'en est question que dans les discours, ou dans les quelques réformes auxquelles on oppose une inertie et une mauvaise volonté flagrante. Car comment pourrait-on accepter que des prisonniers vivent dans de meilleures conditions que des hommes libres ? D'où la fixation aberrante d'une certaine opinion sur les prisons "quatre étoiles", qui fait sourir nos interlocuteurs, dont presque tous ont connu les cellules surpeuplées, les petites humiliations, les fouilles permanentes, ou même les quartiers disciplinaires, simple changement de dénomination après la suppression des quartiers de haute sécurité...

Le non respect de la dignité humaine conduit aux dérapages les plus graves: quelques semaines avant notre visite, un Africain, qui depuis plusieurs jours réclamait des soins, est mort dans l'ambulance qui le conduisait à l'hôpital. Une telle mort "naturelle" n'est pas l'exception, et tout le monde autour de nous semble très inquiet à l'idée de tomber malade en prison.

Les prisonniers ne sont considérés comme des hommes que dans la mesure où peut être utilisée leur force de travail. Ils ont en tout

cas conscience de l'hypocrisie d'un système qui fait vivre beaucoup de monde, et peut en toute légalité gonfler les marges de profit d'entreprises de manufacture en sous-payant les travailleurs dans les ateliers de prison, en confisquant arbitrairement une partie des mandats qui leur sont envoyés par les familles, ou en vendant à des prix exorbitants tous les produits disponibles, du dentifrice aux cigarettes, en passant par le papier toilette. Il existe heureusement une très forte solidarité entre les détenus, qui n'hésitent pas à venir en aide aux plus démunis d'entre eux.

LA JUSTICE EN ACCUSATION

Reste que la nécessité de ne compter que sur soi-même est une idée assez largement partagée. Aucune confiance n'est accordée à une justice perçue comme arbitraire et calculatrice. Gérard, qui a épuisé tous les recours de mise en liberté provisoire, ironise sur la relaxation de Paul Touvier, l'année dernière, sous l'argument que la "liberté du prévenu est un droit"! Peut-être le droit s'arrête-t-il au seuil des maisons d'arrêt surpeuplées...

A ces remarques, les juges ne savent opposer que le silence. Quant aux avocats, ils ne sont pas plus épargnés. Ils sont l'objet de critiques d'autant plus dures qu'ils sont censés être des alliés et non des complices de magistrats dont ils partagent les intérêts et les valeurs. La disponibilité des défenseurs est d'autant plus faible que la dépendance de leur client est forte à leur égard. Ceux-ci ont donc constamment le sentiment d'être trahi, de n'avoir aucun contrôle sur leur défense, préparée souvent avec beaucoup trop de légèreté.

Reconnaissons malgré tout que, si la Santé est une maison d'arrêt vieille et vétuste, elle est loin d'être la plus dure, et a plutôt bonne presse auprès des détenus. Mais de l'aveu des plus anciens, après l'embellie des réformes Badinter, les conditions de détention se sont constamment détériorées. On observe notamment un net durcissement à l'égard des détenus, merci à l'idéologie sécuritaire aujourd'hui dominante dans la société française. Les mesures de souplesse sont de moins en moins accordées par les gardiens, les comportements à l'intérieur ne faisant que refléter les mentalités à l'extérieur. Comme quoi? rien n'est jamais acquis, surtout pas le progrès.

Une voix pourtant détonne au milieu des autres, celle de Norbert, pour qui la vie en prison est normale, l'erreur judiciaire inexistante et la punition peut-être un peu sévère mais toujours juste... Il faut de tout pour faire un monde, même des prisonniers dont l'opinion politique affichée correspond en toute cohérence à une vision claire et nette de la justice, après tout partagée par un grand nombre de nos compatriotes.

En sortant de cette entrevue, j'avais clairement le sentiment que l'anormalité, la monstruosité n'était pas là où on l'attendait forcément. La plupart de ces hommes n'étaient certainement pas des anges, et ils étaient les premiers à le reconnaître, mais la franchise avec laquelle nous avons parlé, les cris de révolte, les souffrances dévoilées, et surtout la lucidité avec laquelle ils décrivaient la machine carcérale, offraient d'eux une image désespérément humaine face au système répressif forgé par la société depuis deux siècles.

Faire entrer un peu d'air dans ce lieu aux multiples aberrations, briser les silences, ouvrir les portes de l'information est à ce stade un des plus sûrs moyens de contribuer à faire évoluer les choses.

Amnesty International
groupe 1

Dimitri Nicolaidis

Amnesty International

LE GROUPE PARIS ALESIA EN ACTIONS

Le groupe de Paris-Alésia est l'un des 6000 groupes locaux à travers le monde. C'est le premier qui a été créé en France.

DANS les cas de violations des droits de l'homme, les membres et sympathisants d'Amnesty envoient des milliers de lettres et de pétitions qui arrivent tous les jours sur les bureaux des chefs d'Etats, des ministres ou des directeurs de prisons. Dès qu'un emprisonnement arbitraire est signalé, la victime est prise en charge.

Durant l'année écoulée, le groupe Paris Alésia a mené les actions suivantes:

- Pérou: Contre les violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées par les forces de sécurité et les nombreuses atrocités commises par les groupes armés d'opposition (ex: le Sentier lumineux).

- Action femmes: Grèce, Inde, Ouganda, Pérou, Philippines, Turquie. Dans de nom-

breux pays, des agents de l'Etat utilisent les sévices sexuels. Certaines femmes sont violées, molestées parce qu'elles sont les épouses, mères, filles ou sœurs d'hommes que les autorités ne réussissent pas à capturer.

- Inde: Depuis 1985, Amnesty a recensé plus de 400 cas de décès en garde-à-vue, suite à des sévices corporels commis par les forces de sécurité indiennes. La plupart des victimes font partie de castes dites inférieures (ex: dalits et adivasis ou intouchables). La torture comme méthode d'interrogatoire et d'intimidation est largement utilisée. Amnesty demande au gouvernement indien de reconnaître l'utilisation de la torture dans les lieux de détention et de mener des enquêtes impartiales.

- Tibet (région autonome de la République populaire de Chine): Lors des manifestations en faveur de l'indépendance depuis 1987, des dizaines de personnes ont été massacrées par l'armée. Aujourd'hui encore, de nombreux prisonniers croupissent dans les prisons, simplement parce qu'ils sont soupçonnés de soutenir la cause de l'indépendance. Amnesty ne

prend pas position sur les problèmes de territoire; elle ne soutient pas les positions des prisonniers d'opinion tibétains, qui réclament pacifiquement l'indépendance ou l'autodétermination du Tibet, pas plus qu'elle ne les condamne. Elle réclame la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers d'opinion.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le groupe Paris Alésia organise une table de presse du 23 novembre au 6 décembre (informations, signatures de pétitions et ventes d'articles « amnestiens »...) au Lucernaire Forum, 53 rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Vous y trouverez tout ce qu'il faut pour vos cadeaux de Noël...

Pour faire respecter les droits de l'homme, Amnesty International a besoin de vous. Le groupe Paris Alésia se réunit le premier lundi de chaque mois, à la chapelle Saint-Bernard, à Montparnasse, à 19h30. Il est aussi présent régulièrement sur le marché Daguerre.

Pour tout renseignement, tél : 46.55.88.49.